



# SAISON 2023 / 2024



SAMEDI 11 MAI 2024

# N°38



## COUPES DE LA LOIRE SENIORS

Les demi-finales ont rendu leur verdict :

Ce sera CHAVANAY - L'ETRAT LA TOUR en finale Seniors, le samedi 8 juin à VILLARS.



Finale en Coupe VALEYRE LÉGER :

VILLARS - SAVIGNEUX-MONTBRISON.

Finale en Coupe de l'AMITIÉ :

L'ETRAT LA TOUR - FCO. FIRMINY.

## L'UNAF SUD-LOIRE A L'HONNEUR

Mustapha BENMESSAOUD et Daniel DOSNON ont félicité les nouveaux médaillés, membres de l'UNAF Sud-Loire : Gérard D'ANGELO, Guy RUBAT et Hanafi CHERAKRAK (médaillée nationale).



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



# AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

*District de la Loire*  
Tél : 04.77.92.28.70

**PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024**

Réunion du 6 mai 2024

### **REMERCIEMENTS DEMI-FINALES COUPE DE LA LOIRE SENIORS**

Le District de la Loire de Football remercie le club de ST GALMIER CHAMBOUEUF pour le prêt de ses installations. Ceci a permis au bon déroulement des demi-finales de la Coupe de la Loire Seniors, le mercredi 1<sup>er</sup> mai.

C'est l'occasion de témoigner de la reconnaissance à tous ces bénévoles pour leur investissement !

Merci aux supporters venus nombreux encourager les joueurs, malgré des conditions climatiques défavorables.

Prochaine étape, la finale prévue le **samedi 8 juin à Villars, à 18h** : CHAVANAY / L'ETRAT LA TOUR

### **FESTIVAL FOOT U13 PITCH**

#### **FINALE REGIONALE SAMEDI 4 MAI**

La phase régionale 2024 du « Festival Foot U13 Pitch » a eu lieu ce samedi 4 mai sur les installations du stade Maurice Rousson de Feurs.

Félicitations aux 16 équipes filles, aux 16 équipes garçons, aux arbitres et aux supporters qui ont fait de cette journée un merveilleux moment de fête autour du football.

Chez les filles, l'**Olympique Lyonnais** conserve à nouveau son titre et se qualifie pour la phase nationale de Capbreton, début juin, et sera accompagné par l'**AS. Saint-Etienne** (2<sup>ème</sup>) et **Annecy** (3<sup>ème</sup>).

Chez les garçons, c'est le **Grenoble Foot 38** qui termine en tête devant l'**Olympique Lyonnais** et l'**Olympique de Valence**.

Les Grenoblois obtiennent l'unique billet qualificatif pour Capbreton et représenteront ainsi la LAuRAFoot.

### **FINALES « COUPES LAURAFoot »**

#### **DIMANCHE 12 MAI, AU COMPLEXE SPORTIF D'ALBIGNY, A ANNECY LE VIEUX (74)**

Pour leur 4<sup>ème</sup> édition sous l'égide de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes, les finales régionales des Coupes LAuRAFoot Seniors Féminines et Seniors Masculins s'invitent en Haute-Savoie !

La Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football, en collaboration avec l'Us. Annecy le Vieux, la ville d'Annecy et en partenariat avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, organise les finales Seniors de ses Coupes LAuRAFoot.

#### Coupe LAuRAFoot Seniors Féminines

Chassieu Décines / AS. Saint-Etienne 2, à **14h30**

#### Coupe LAuRAFoot Seniors Masculins

Hauts Lyonnais 2 / Domérat, à **17h00**

#### **Informations pratiques**

Complexe Sportif d'Albigny, 6 rue du Pré Vernet, Annecy-le-Vieux, **74940 ANNECY**

Ouverture des portes au public : **13h**

Tarif unique : **3 €**



# SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais  
Tél : 04.77.44.51.90

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

## APPEL A CANDIDATURE

Pour organiser :

- **jeudi 20 juin** : réunion annuelle de la Délégation du Roannais.

## DATES A RETENIR

- **vendredi 14 juin** : centenaire de la Délégation.
- **Samedi 15 juin** : Super Coupe UNAF (lieu à déterminer)  
Rappel des rencontres :
  - vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2
  - vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3 – D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3
- **jeudi 20 juin** : réunion annuelle de la Délégation du Roannais.

## DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (jeunes et seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Lundi 26 aout, de 8h30 à 17h30**
- **Mardi 27 aout de 8h30 à 17h30**
- **Mercredi 28 aout, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de LENTIGNY.

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.

## INFORMATION IMPORTANTE (FMI)

### CLUBS et ARBITRES

Suite à plusieurs problèmes survenus ces dernières semaines, **penser IMPERATIVEMENT à faire une photo de la composition des équipes pour avoir une trace des joueurs en présence sur le match.**

## CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse. Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT

La prochaine rencontre :

- **samedi 11 mai à 19h15 : Chorale – Villeurbanne**



# POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : François RIOUFFREY  
Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### RAPPEL MONTEES – DESCENTES JEUNES (1<sup>ère</sup> parution le 24/02/24)

#### \*MONTÉES :

##### U18

U18 D1 : le 1<sup>er</sup> accède en U20 R2, suivant les modalités définies par la ligue AURA.

Possibilité de match de barrage entre un représentant du 01, 03, 15, 42, 43 et 63 (décision du Conseil de Ligue du 25/10/23) - L'équipe garde sa place en U18 D1

U18 D2 : les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U18 D1

U18 D3 : le premier de chaque poule accède en U18 D2

##### U17

U17 D1 : le 1<sup>er</sup> accède en U18 R2 – L'équipe conserve sa place en U17 D1

U17 D2 : les deux premiers (poule unique) accèdent en U17 D1

##### U15

U15 D1 : le 1<sup>er</sup> accède en U16 R2 – L'équipe garde sa place en U15 D1

U15 D2 : les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U15 D1

U15 D3 : le premier de chaque poule accède en U15 D2

##### U14

U14 D1 : le 1<sup>er</sup> accède en U15 R2 – L'équipe garde sa place en U14 D1

#### \*DESCENTES :

##### U18

U18 R2 : la ou les équipes descendantes ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

U18 D1 : les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en U18 D2.

En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 et U16 R2, c'est le 10<sup>ème</sup> qui descend et ainsi de suite.

U18 D2 : les équipes classées à la 12<sup>ème</sup> place de chaque poule sont reversées en « poule de brassage ».

##### U16

U16 R2 : les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

##### U17

U17 D1 : les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en U17 D2

En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 10<sup>ème</sup> qui descend et ainsi de suite, en U17 D2.

U17 D2 : pas de descente (poule unique)

##### U15

U15 R2 : les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U17 D1 ou U15 D1.

U15 D1 : les équipes classées aux 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en D2.

U15 D2 : les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places de chaque poule sont reversées en « poule de brassage ».

## AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.  
Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

## COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

**Suite à différentes informations, la Commission des Règlements du District de la Loire se réserve le droit de faire ÉVOCATION sur toutes les rencontres susceptibles d'être entachées par une fraude.**

**Mesdames et Messieurs les utilisateurs de la FMI :  
Vérifiez si vos réserves d'avant-match sont validées avant de clôturer votre rencontre.  
Faites une photo de la FMI.**

## RECEPTION DOSSIERS

### FORFAIT GÉNÉRAL

<b>Affaire n° R201</b> - Commission des Jeunes	517999 CELLIEU U18 D3	J12/14
<b>Affaire n° R202</b> - Commission des Jeunes	527379 VILLARS U17 D2	J23/26
<b>Affaire n° R202</b> - Commission Féminine	504377 VEAUCHE SENIORS A 8	J21/22

### FORFAIT SIMPLE

<b>Affaire n° R191</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 à 8 Poule A	J14
<b>Affaire n° R192</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule A	J14
<b>Affaire n° R193</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D3 Poule E	J6
<b>Affaire n° R194</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D3 Poule A	J3
<b>Affaire n° R195</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2	J24
<b>Affaire n° R196</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule B	J12
<b>Affaire n° R197</b> - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D1	J19
<b>Affaire n° R198</b> - Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule C	J20
<b>Affaire n° R199</b> - Dossier transmis par la Commission Féminine U18 Inter-Districts Poule Accession	J12
<b>Affaire n° R200</b> - Dossier transmis par la Commission Féminine U15 D2	J9

## DÉCISIONS

### **N° R191 : rencontre n°27652348 du 28/04/24 – U15 à 8 Poule A : LURIECQ – ST JOSEPH ST MARTIN**

Match perdu par forfait à ST JOSPEH ST MARTIN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LURIECQ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

### **N° R192 : rencontre n°27652882 du 28/04/24 – U15 D4 Poule A : ANZIEUX – ST JUST ST RAMBERT**

Match perdu par forfait à ANZIEUX, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST JUST ST RAMBERT**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

### **N° R193 : rencontre n°27835104 du 04/05/24 – U13 D3 Poule E : LA FOUILLOUSE – RIVE DE GIER**

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LA FOUILLOUSE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

### **N° R194 : rencontre n°27655237 du 21/04/24 – U15 D3 Poule A : ST FERREOL – GRAND CROIX LORETTE**

Match perdu par forfait à GRAND CROIX, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST FERREOL**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

### **N° R195 : rencontre n°26605473 du 04/05/24 – U17 D2 : ST VICTOR SUR LOIRE – SE. LA RIVIERE**

Match perdu par forfait à ST VICTOR SUR LOIRE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA RIVIERE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

### **N° R196 : rencontre n°27650549 du 04/05/24 – U18 D3 Poule B : BORDS DE LOIRE – ST GALMIER CHAMBŒUF 2**

Match perdu par forfait à ST GALMIER CHAMBŒUF 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BORDS DE LOIRE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R197 : rencontre n°26611138 du 27/04/24 – U18 D1 : OC. ONDAINE – ESSOR**

Match perdu par forfait à ESSOR, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**OC ONDAINE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R198 : rencontre n°26656264 du 05/05/24 – SENIORS D3 Poule C : BOISSET CHALAIN – LA FOUILLOUSE 2**

Match perdu par forfait à LA FOUILLOUSE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOISSET CHALAIN**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R199 : rencontre n°27595076 du 28/04/24 – U18 Inter-Districts Poule Accession : VICHY – MONTAGNES DU MATIN**

Match perdu par forfait à VICHY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MONTAGNES DU MATIN**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**N° R200 : rencontre n°27752433 du 04/05/24 – FEMININES U15 D2 : LA FOUILLOUSE – FC. ST ETIENNE**

Match perdu par forfait à FC. ST ETIENNE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LA FOUILLOUSE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

**AMENDES**

Amende pour forfait général

517999 CELLIEU U18 D3	50 €
527379 VILLARS U17 D2	50 €
504377 VEAUCHE Seniors Féminines à 8	100 €

Amende pour forfait simple

517776 ST JOSEPH ST MARTIN	30 €
560559 ANZIEUX	30 €
500153 RIVE DE GIER	30 €
516403 GRAND CROIX	30 €
525333 ST VICTOR SUR LOIRE	30 €
563840 ST GALMIER CHAMBOEUF	30 €
549940 ESSOR	30 €
513357 LA FOUILLOUSE	50 €
508746 VICHY	30 €
521798 FC. ST ETIENNE	30 €

=====

**RÉCEPTION DOSSIERS**

**- Affaire n°50 –**

**549300 FC. LERPTIEN 5 contre 53427 ASA. CHAMBON FEUGEROLLES 5**

**Championnat Criterium Cd\*1**

**Match n°26483374 du 27/04/24**

1 - Évocation du District de la Loire à l'encontre de l'équipe de l'**ASA. CHAMBON FEUGEROLLES 5** pour le motif suivant (Art 187.2 des RG de la FFF) :

- Avoir fait participer à la rencontre, plus de (2) deux joueurs seniors ayant disputé un maximum de 5 (cinq) rencontres en championnat de la Loire Libre Seniors (art 3.1.4. des Règlements Sportif du Championnat Critérium).

Après contrôle des feuilles de match par la Commission Critérium, il a été constaté que les joueurs suivants :

- **M. PIARD Mehdi**, n° licence 258646584,
- **M. BEN HAHAMMED Sofian**, n° licence 2538642426,
- **M. LAIDOUNI Abdelkrim**, n° licence 255861422

ont participé à plus de 5 rencontres en Championnat Libre Seniors.

Plus de 2 joueurs ayant évolué en Seniors Libre ont donc participé à cette rencontre

2 - Évocation du District de la Loire à l'encontre de l'équipe de **FC. LERPTIEN 5** pour le motif suivant (Art 187.2 des RG de la FFF) :

- Avoir fait participer à la rencontre plus de (2) deux joueurs seniors ayant disputé un maximum de 5 (cinq) rencontres en championnat de la Loire Libre Seniors (art 3.1.4. des Règlements Sportif du Championnat Critérium).

Après contrôle des feuilles de match par la Commission Critérium, il a été constaté que les joueurs suivants :

- **M. BOIS Charly**, n° licence 2518674186,
- **M. VEY Patrick**, n° licence 2518698541,
- **M. BELLANCA Jérôme**, n° licence 2544350039

ont participé à plus de 5 rencontres en Championnat Libre Seniors.

Plus de 2 joueurs ayant évolué en Seniors Libre ont donc participé à cette rencontre

## DÉCISION

1 - En conséquence, la CR décide : match perdu par pénalité, moins 1 point à l'équipe de l'**ASA. CHAMBON FEUGEROLLES**.  
Amendes : 60 € et 22 € (Art 23.2.1 des RS du District de la Loire)

2 - En conséquence, la CR décide : match perdu par pénalité, moins 1 point à l'équipe de **FC. LERPTIEN**.  
Amendes : 60 € et 22 € (Art 23.2.1 des RS du District de la Loire)

➤ Dossier transmis à la Commission Foot Diversifié pour homologation.

Les frais de dossier sont imputés au club de l'**ASA. CHAMBON FEUGEROLLES** : 40 €  
Les frais de dossier sont imputés au club de **FC. LERPTIEN** : 40 €

➤ **TOTAL des amendes :**

Pour le club de l'**ASA CHAMBON FEUGEROLLES** : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

Pour le club de **FC LERPTIEN** : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

- **Affaire n°51 –**

**580450 CO. LA RIVIÈRE contre 527379 VILLARS**

**Championnat U15 D2 Poule A**

**Match n°26517428 du 28/04/24**

**Réserve d'avant-match du club de VILLARS, confirmée par messagerie officielle du club, le 28/04/24**

« Je soussigné(e) HARLOT SEBASTIEN, licence n° 2558610850, dirigeant responsable du club VILLARS, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs **AMIN BENZEGHADI, SAID KHOUSSEIN MAGAMADOV, ABDOU NDIAYE, FAYEL DAOUD, BEN RAYANN ALI, RHYES MAKHLOUF, ABDOULAYE CISSE, MOHAMED ABDALLAH NOUR, WILFRED SAVIHEMBA, JESSIM NAILI, CHEIKH IBRAHIMA DIOUM, AMINE EL FAKOUSSI, MEHDI SENNI**, du club CO. LA RIVIÈRE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus d'un joueur muté hors période ».

## DÉCISION

La commission a pris connaissance de la réclamation du club de VILLARS, formulée par courriel le 28/04/24, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que les joueurs suivants de CO. LA RIVIÈRE n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre, car leur licence était sous cachet mutation hors période.

**MM. BENZEGHADI Amin, MAGAMADOV Said Khouissen, CISSE Abdoulaye, NOUR Mohamed Abdallah et DIOUM Cheikh Ibrahima** ont participé à cette rencontre en qualité de « mutés hors période », ce qui porte à 5 joueurs « mutés hors période » ayant participé à la rencontre

Considérant que le club de **CO. LA RIVIÈRE** ne pouvait aligner qu'un seul joueur « muté hors période » lors de cette rencontre ; que 5 joueurs « mutés hors période » ont toutefois pris part à la rencontre (Art 26.1.2.b des RS du District de la Loire).

En conséquence, la CR décide : Match perdu par pénalité. CO. LA RIVIÈRE 0 – VILLARS 3  
Moins 1 point au classement au club de CO. LA RIVIÈRE  
Amendes : 60 € et 22 €

Les frais de dossier sont à la charge de CO. LA RIVIÈRE : 40 €

**TOTAL des amendes pour CO.LA RIVIÈRE** : 40 + 60 + 22 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

- **Affaire n°52 –**

**550799 HAUT FOREZ contre 564205 SORBIERS TALAUDIÈRE**

**Coupe Complémentaire Féminine à 8**

**Match n°28078787 du 20/04/24**

**Réserve d'après-match du club de Haut Forez pour le motif suivant :**

« Je soussigné COMBAT Johanna, 253397502, capitaine du club de HAUT FOREZ, formule des réserves pour le motif suivant : une ou plusieurs joueuses du club de SORBIERS TALAUDIÈRE est(sont) susceptible(s) d'avoir participé à un match de championnat avec l'équipe supérieure de la même catégorie »

## DÉCISION

La commission a pris connaissance de la réclamation d'après match du club de ES. HAUT FOREZ formulée par courriel le 20/04/2024 n'a pas été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire irrecevable.

La Commission des Règlements du DL a tout de même vérifié l'ensemble des feuilles de match de l'équipe Féminine R2 du club de **SORBIERS La TALAUDIÈRE**. L'ensemble des joueuses était qualifiées pour participer à la rencontre.

Frais de dossier à la charge de **ES. HAUT FOREZ**. Amende : 40 €

- **Affaire n°53** –

**550799 ES. HAUT FOREZ contre 564205 SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL**

**Coupe Complémentaire Féminine à 8**

**Match n° 28078787 du 20/04/24**

**Réclamation d'après match du club de SORBIERS La TALAUDIÈRE Football pour le motif suivant :**

"Je soussigné DEVOUASSOUX Luc, licence n°2520247183, dirigeant du club de SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL, formule des réserves sur la participation de l'ensemble des joueuses de ES. HAUT FOREZ qui ont participé à la rencontre n° 28078787 de Coupe Complémentaire Féminine à 8 du samedi 20/04/2024."

"Selon l'article 2 du règlement de la coupe de la Loire Complémentaire à 8 : cette compétition est réservée aux joueuses participant au championnat à 8 et aucune fille ayant joué au niveau régional ne peut y prendre part."

## DÉCISION

La Commission a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club de SORBIERS TALAUDIÈRE, formulée par courriel le 23/04/2024 et déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187 .2, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Attendu que l'article 2 de la Coupe Complémentaire Féminines Seniors à 8 organisée par le District de la Loire précise que :

**ARTICLE 2 : les joueuses qui ont participé à une compétition régionale ne peuvent participer à la Coupe de la Loire Féminines Seniors complémentaire à 8.**

Considérant que les joueuses : **Mmes. VIALARD Chloé**, n° licence 2546547722 (contre St Julien Chapteuil) a participé à la rencontre du 10/09/23 ; **FOUQUET Maud**, n° licence 2548036952, a participé aux rencontres du 22/10/23 (contre St Flour) et du 26/11/23 (contre Riorges) ; **DUPLAIN Manuela**, n° licence 2541216297, a participé à la rencontre du 11/02/24 (contre Cebazat 2) en championnat régional R2 Féminin Poule A

En conséquence, le club de **HAUT FOREZ** n'était pas en conformité pour la rencontre.

Par ce motif, la Commission des Règlements confirme la réclamation d'après-match et donne match perdu par pénalité à **HAUT FOREZ**. Amende = 60 €

Pour en reporter le gain du match à **SORBIERS TALAUDIÈRE**, sur le score de 1 à 0

Frais de dossier à la charge de **HAUT FOREZ** : 40 €

**TOTAL des amendes pour HAUT FOREZ : 40 + 60 = 100 €** (cent euros)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

- **Affaire n°54** –

**552955 SAVIGNEUX MONTBRISON contre 563840 SAINT GALMIER CHAMBŒUF**

**Coupe Seniors Valeyre/Léger**

**Match n°28098815 du 01/05/24**

**Réclamation d'après-match du club de SAINT GALMIER CHAMBŒUF pour le motif suivant :**

« Je soussigné Loïc ESCOT (n° licence 2558613518), porte une réclamation sur la qualification et la participation du joueur **MASSARDIER Corentin** (n° licence 2546729571) de **SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955), au match n°28098815 de demi- finale de Coupe Valeyre/Léger qui a eu lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 14h30, au stade de la Madeleine à Montbrison, entre SAVIGNEUX MONTBRISON et SAINT GALMIER CHAMBŒUF (563840).

Motif : le joueur n°1, MASSARDIER Corentin, de Savigneux Montbrison, a participé à plus de 3 rencontres en championnat U18 R2 LAURA FOOT. D'après le règlement de la Coupe Valeyre/Léger (art 2.1), ce joueur ne peut être incorporé dans une équipe disputant la Coupe Valeyre/Léger

### DÉCISION

La commission a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club de SAINT GALMIER CHAMBOEUF, formulée par courriel le 03/05/2024 et déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187 .2, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Attendu que l'article 2.1 de la Coupe Valeyre/Léger organisée par le District de la Loire précise que :

**ARTICLE 2.1 : les joueurs ayant disputé plus de 3 rencontres en championnat Seniors, U18 et U20 de la Ligue AURA, ne peuvent être incorporés dans une équipe disputant la Coupe Valeyre/Léger.**

Considérant que le joueur **MASSARDIER Corentin**, n° licence 2558613518, a participé à plus de 3 (4) rencontres en U18 R2  
le 11/11/23 contre Brives Sauveteurs  
le 18/11/23 contre Issoire  
le 09/12/23 contre Riom  
le 27/04/24 contre Riom

En conséquence, le club de SAVIGNEUX MONTBRISON n'était pas en conformité pour la rencontre.

Par ce motif, la Commission des Règlements confirme la réclamation d'après-match et donne match perdu par pénalité à SAVIGNEUX MONTBRISON. Amende = 60 €

Pour reporter le gain du match à SAINT GALMIER CHAMBOEUF sur le score de 2 à 0

Frais de dossier à la charge de SAVIGNEUX MONTBRISON. Amende : 40 €

**TOTAL des amendes pour SAVIGNEUX MONTBRISON : 40 + 60 = 100 € (cent euros)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

- Affaire n°55 -

**548273 OC. ONDAINE 2 contre 524602 SE. AVANT GARDE 1**

**Championnat Seniors D5 Poule E**

**Match n°26666718 du 21/04/24. Confirmation de réserve qui n'apparaît pas sur la FMI du club de OC. ONDAINE**

**Confirmation du club de SE. AVANT-GARDE, d'une réserve d'avant-match, par messagerie officielle du club, le 23/04/24**

« Je viens vers vous pour confirmer la réserve posée par le capitaine de l'A.G.S.E, **M. MOUSTOIHIDINE Yssouf**, licence n°960260875, lors de la rencontre Seniors D5 Poule E, match n°26666718, du 21/04/24, OC. ONDAINE – A.G.S.E. ».

### DÉCISION

Après vérification sur la FMI, aucune réserve d'avant-match n'est inscrite dans le cadre prévu à cet effet et aucune signature n'a été faite, donc réserve irrecevable, non conforme.

Par ce motif, la Commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge de **SE AVANT-GARDE : 40 €**

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF**

=====

***J'ai une question ...***



***Pour les deux dernières journées  
de la saison,  
est-ce que je peux modifier le jour et  
l'horaire du MATCH ?***



Non, c'est impossible car elles doivent se dérouler sur le même créneau horaire, le même jour.

*Art 32 des règlements sportifs du DLF.*



# COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « Footclubs » sera prise en compte.

## RECEPTION DOSSIERS

### FORFAITS SIMPLES

- **Affaire n°62** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule C
- **Affaire n°63** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°64** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°65** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C
- **Affaire n°66** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C
- **Affaire n°227** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule D
- **Affaire n°228** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D3 Poule D
- **Affaire n°229** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U13 D3 Poule A
- **Affaire n°230** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U 13 D3 Poule B

### DECISIONS

#### **N°62 – Rencontre n°26725565 du 5 mai 2024 : Seniors D4 Poule C : ROANNE MAYOTTE 1 – VILLERS 2**

Match perdu par forfait à VILLERS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ROANNE MAYOTTE 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°63 – Rencontre n°26725969 du 5 mai 2024 : Seniors D5 Poule B : COUTOUVRE 2 – REGNY 1**

Match perdu par forfait à COUTOUVRE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**REGNY 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°64 – Rencontre n°26725971 du 5 mai 2024 : Seniors D5 Poule B : MONTAGNES DU MATIN 2 – MONTAGNY 2**

Match perdu par forfait à MONTAGNY 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MONTAGNES DU MATIN 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°65 – Rencontre n°26983981 du 4 mai 2024 : Critérium Poule C : AVENIR COTE – LOIRE SORNIN**

Match perdu par forfait à LOIRE SORNIN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°66 – Rencontre n°27063374 du 3 mai 2024 : Critérium Poule C : VILLERS – COURS**

Match perdu par forfait à COURS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VILLERS**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°227 – Rencontre n°27639093 du 4 mai 2024 : U18 D3 Poule D : LE COTEAU 2 – RHINS TRAMBOUZE 1**

Match perdu par forfait à LE COTEAU 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**RHINS TRAMBOUZE 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°228 – Rencontre n°27639426 du 5 mai 2024 : U15 D3 Poule D : LOIRE SORNIN 2 – RHINS TRAMBOUZE 1**

Match perdu par forfait à RHINS TRAMBOUZE 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LOIRE SORNIN 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°229 – Rencontre n°27797994 du 4 mai 2024 : U13 D3 Poule A : BOIS NOIRS 3 – ROANNE PARC 2**

Match perdu par forfait à ROANNE PARC 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOIS NOIRS 3**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

#### **N°230 – Rencontre n°27798072 du 4 mai 2024 : U13 D3 Poule B : ESSOR 2 – COURS 2**

Match perdu par forfait à COURS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ESSOR 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

## AMENDES

### Amendes pour forfait simple :

527615 – VILLERS : 50 €  
527001 – COUTOUVRE : 50 €  
513076 – MONTAGNY : 50 €  
548715 – LOIRE SORNIN : 50 €  
504585 – COURS : 50 €  
504499 – LE COTEAU : 30 €  
549919 – RHINS TRAMBOUZE : 30 €  
545881 – ROANNE PARC : 30 €  
504585 – COURS : 30 €

=====

## RECLAMATIONS

**- Affaire n°22 – Dossier transmis par la Commission Seniors : D4 Poule A  
N°504768 NOIRETABLE 2 contre N°517032 STE FOY ST SULPICE 1  
Match n°26732224 du 28/04/24**

**Réserve d'avant-match du club de NOIRETABLE**, confirmée par messagerie officielle du club, le 28/04/24.

« Je soussigné, GUETTE Clément, 2578612989, capitaine du club NOIRETABLE, formule des réserves pour le motif suivant : joueur PAYS Robin, n°6, joue sous fausse licence. Capitaine de l'équipe de NOIRETABLE, GUETTE Clément certifie que le joueur n°6, PAYS Robin, n'est pas ce joueur et que ce joueur est Joseph CHAUVE qui est suspendu et qui ne doit pas être présent ».

## DECISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de NOIRETABLE, confirmée par courriel le 28/04/24, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Suite au rapport de l'arbitre officiel, M. Morgan PALEAU, celui-ci nous indique avoir fait le contrôle d'identité des joueurs avant la rencontre. Avec le capitaine de NOIRETABLE, ils se sont aperçus que le n°6, Robin PAYS, ne correspondait pas avec la photo de la licence. L'arbitre lui a demandé une pièce d'identité et il a refusé de la fournir. L'entraîneur de STE FOY ST SULPICE a refusé de donner l'identité du joueur n°6 figurant sur la feuille de match. Par contre, il a avoué que ce n'était pas Robin PAYS. L'arbitre a donc refusé de faire jouer le n°6 inscrit sous le nom de Robin PAYS.

Après audition de l'arbitre, M. Morgan PALEAU, et visionnage des photos des licences de MM. Robin PAYS et Joseph CHAUVE, il nous confirme être sûr à 100% que le n°6 inscrit sur la feuille de match était bien M. Joseph CHAUVE et non M. Robin PAYS.

M. Joseph CHAUVE, licence n°2528720609, était sous le coup d'une suspension de 5 matchs ferme, non purgée en totalité.

La Commission des Règlements décide :

- match perdu par pénalité à l'équipe de STE FOY ST SULPICE, sur le score de 3 buts à 0.

Amende : 60 € (art.23.2.4 des RS du District).

- Le joueur, M. Joseph CHAUVE, licence n°2528720609, a donc purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais la Commission des Règlements lui inflige une suspension supplémentaire de 1 match ferme. Date d'effet = 13/05/24. Amende : 33 €.

- Pour la fraude sur identité, l'équipe Seniors D4 Poule A de STE FOY ST SULPICE est mise hors compétition, avec date d'effet au 29/04/24, et rétrogradée en Seniors D5 pour la saison prochaine.

Le club de STE FOY ST SULPICE devra présenter un candidat à une formation d'éducateur, dans la saison, voire la saison prochaine, sous peine de sanction complémentaire (art 39 des RS du District).

Les clubs qui devaient rencontrer l'équipe de STE FOY ST SULPICE, après le 29/04/24, sont donnés gagnants sur le score de 3 buts à 0, soit les équipes de ST MARTIN LA SAUVETE 2, FINERBAL 2 et LIGNON 2 (art 23.3.3 des RS du District).

- Les frais de dossier sont imputés à STE FOY ST SULPICE, soit 40 €.

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

**- Affaire n°23 – Dossier transmis par la Commission Seniors : D4 Poule C  
N°520600 PERREUX 2 contre N°527609 MOULINS CHERIER 1  
Match n°26725630 du 01/05/24**

**Réserve d'avant-match du club de MOULINS CHERIER**, confirmée par messagerie officielle du club, le 02/05/24.

« Je soussigné, ROFFAT Mathis, licence n°2546627509, capitaine du club MOULINS CHERIER/ESSOR, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club PERREUX, pour le motif suivant : des joueurs du club PERREUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

« Je soussigné, ROFFAT Mathis, licence n°2546627509, capitaine du club MOULINS CHERIER/ESSOR, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club PERREUX, pour le motif suivant : joueurs ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure ».

### **DECISION**

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de MOULINS CHERIER/ESSOR, confirmée par courriel le 02/05/24, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

La 2<sup>ème</sup> partie de la réserve d'avant-match ne correspond à aucun article des règlements sportifs du District.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que tous les joueurs de l'équipe de PERREUX 2 étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

Résultat acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge de MOULINS CHERIER : 40 €

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

### **RAPPEL AUX CLUBS**

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

### **AVIS AUX CLUBS**

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### **COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE**

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

***Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.***



# COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

## CONVOCAION DE LA COMMISSION D'APPEL

**Objet** : appel règlementaire du club de CELLIEU

Référence du match : n°26639986, **Seniors D4 Poule F, DOIZIEUX - CELLIEU**, en date du 28/04/24.

### **Rappel des sanctions prises à l'encontre du club requérant**

Match perdu par forfait pour les deux équipes.

Amende de 50 euros pour le club de Doizieux (art 23.3 des RS du District de la Loire)

Amende de 22 euros et 1 point de moins au classement (art 23.3.2 du RS de District de la Loire)

Amende de 50 euros pour le club de Cellieu (art 23.3 des RS du District de la Loire)

Amende de 22 euros et 1 point de moins au classement (art 23.3.2 des RS du District de la Loire)

Les frais de dossier sont imputés aux clubs de Doizieux et de Cellieu, soit 2 x 40 euros.

Nous avons l'honneur de vous informer que l'appel précité sera examiné par la Commission d'Appel du District de la Loire

**Le mardi 14 mai 2024 à 19h30**

Au siège du District de la Loire, 2 rue de l'Artisanat  
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F, notamment de l'article 3.4.2.1.

### **Sont convoqués :**

Les deux responsables Seniors des équipes de la rencontre,

Arbitre du match : M. PIAZZA Giovanni (9603849839).

M. RIOUFFREYT François, Pole Règlementaire du District de la Loire

Veuillez noter que le délai de convocation a été réduit conformément aux dispositions de l'article 3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire.\*

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F. accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat du DISTRICT DE LA LOIRE (04/77/92/28/70)

Nous vous informons également que :

- Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tôt avant l'audition, étant entendu que le président de l'organe disciplinaire d'appel se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

- Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du DISTRICT DE LA LOIRE.

- Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur « Footclubs », et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon Espace F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

- Conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure d'appel, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés, est reconnue, même partiellement.

- Vous pouvez être assisté d'un interprète de votre choix à vos frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française.

- L'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de la Loire donne compétence à la Commission d'Appel du District de la Loire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont volontairement pas été sanctionnés en première instance.\*\*

\* uniquement en cas d'urgence

\*\*uniquement en cas d'appel du Comité de Direction.

# POLE CLUBS ET DEVELOPPEMENT



Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

## COMMISSION TECHNIQUE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.81/83

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : TEIL Michel – 06 22 74 80 81  
CTD-PPF : PUIER Ludovic – 07 61 54 08 08  
CTD-DAP et secteur Roannais : VALLAS William – 07 61 54 08 24  
Secteur Stéphanois Forez et Milieu Scolaire : MANCEAU Sébastien – 07 61 54 07 76  
Secteur Gier Ondaine : JACON Alain – 07 63 17 10 25  
Secteur Plaine : SIAS Bruno – 07 63 17 10 36

### PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL GARCON (PPF G)

Suite à la Coupe Inter-Districts U14, veuillez trouver ci-après la liste des joueurs concernés par un rassemblement régional, le mercredi 15 mai :

ACHCHAFHI Jassim (Rive de Gier)  
COSI Sandro (Rive de Gier)  
DE OLIVEIRA Thiago (Roannais Foot 42)  
FAUCHEUR Maël (Andrézieux Bouthéon)  
KANOUTE Idriss (Rive de Gier)  
LAVAL Flavio (Rive de Gier)  
MAILLOT Tom (Riorges)

### FORMATION

**Module CFI Seniors des 17 mai et 7 juin à Montbrison :**

ASIS Freddy (St Just St Rambert)  
BRIGNON Tom (Veauche)  
MASSARDIER Yoann (Sorbiers Talaudière)  
OUAAMARI Toafik (Sorbiers Talaudière)  
PERRIER Pascal (Sorbiers Talaudière)  
THOLLY Maxime (Anzieux)  
VALOIS Julie (Sorbiers Talaudière)

**Journée complémentaire :**

Les éducateurs ayant le CFF2 et/ou le CFF3 doivent passer une information d'une journée (journée complémentaire) auprès de la Ligue, afin d'avoir l'équivalence du Diplôme « Coach Jeunes ou Seniors ».

Une journée est proposée au District de la Loire, le jeudi 24 octobre 2024. Les places étant réduites, les éducateurs intéressés doivent s'inscrire rapidement auprès du site de la Ligue Auvergne – Rhône-Alpes de Football. Ci-joint les liens :

[Journée complémentaire DF Coach Jeunes \(fff.fr\)](#)

[Journée complémentaire DF Coach Seniors \(fff.fr\)](#)



# COMMISSION PREVENTION

*District de la Loire*  
Tél : 04.77.92.28.89

**PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024**

Réunion du 6 mai 2024

Responsables :

Charly PANTANO - 06 48 42 18 20

Patrick GADEYNE – 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

## A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

**Après validation** de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

## MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.

Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles ; nous récoltons et prenons en compte toutes les informations. Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### REMERCIEMENTS

La Commission Seniors remercie chaleureusement le club de ST GALMIER CHAMBOEUF pour l'excellente organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire qui se sont déroulées le 1<sup>er</sup> mai.

### COURRIERS RECUS

Montrond/Cuzieu : changement de date en D4 Poule F pour le 5 mai.

Cellieu : accord pour le changement de date en D4 Poule F pour le 5 mai.

Sorbiers La Talaudière : demande de changement d'horaire en D1 pour le 5 mai.

St Christo Marcenod : accord pour le changement d'horaire en D1 pour le 5 mai.

PSM : changement de terrain en D2 Poule B pour le 5 mai.

Verrières : demande de jouer dans le secteur roannais pour la saison 2024/2025.

La Fouillouse : déclare forfait en D3 Poule C pour le 5 mai : transmis aux Règlements.

### NOTE AUX CLUBS

- En cas de matchs remis, annulés ou inversés, les clubs sont priés de contacter les officiels concernés par les rencontres (arbitres, arbitres assistants, délégués et observateurs, membres de la commission seniors). Ceci pour éviter d'éventuels déplacements inutiles.

### RAPPELS AUX CLUBS

-Tous les clubs de la **D4 Poule D** sont priés de noter que, suite à trois forfaits simples, l'équipe de **CHAMBEON MAGNEUX 3** est donc **forfait général** depuis le 22 avril.

-Tous les clubs de la **D5 poule E** sont priés de noter que, suite à trois forfaits simples, le club de **HAUT PILAT 2** est donc **forfait général** depuis le 29 avril.

- Tous les clubs de **D2 Poule A** sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de **ST ROMAIN LE PUY** se dérouleront le **dimanche à 15h**, sur le **terrain en herbe**, jusqu'au 30 juin 2024, au lieu du samedi soir, suite à une interdiction du terrain synthétique.

- Tous les clubs de la **D4 Poule D** sont priés de noter que les matchs à domicile du club de **ST ANTHEME** se dérouleront à nouveau le **samedi à 19h30** (éclairage réparé).



# COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais  
Tél : 04.77.44.51.95

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Responsable : Alain CABERLON  
Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## FMI – FEUILLE DE MATCH

Nous vous rappelons que la **Feuille de Match Informatisée (FMI)** est obligatoire pour toutes les compétitions, de Seniors à U15. Si, pour des raisons techniques, vous ne pouvez pas l'utiliser, **il est impératif de faire une feuille de match « papier »**. Par sécurité, pensez à prendre en photo la composition des équipes. Bien vérifier lors de l'envoi de la FMI, que la feuille de match « **FMI** » a bien été transmise via la tablette, sinon retransmettre la FMI.

## AVIS AU CLUBS

**Les deux dernières journées de championnat doivent impérativement se jouer le même jour, à la même heure.**  
Article 32 des RG du District.

## COURRIERS REÇUS

Commelle : concerne les rencontres du 5 mai : voir ci-dessous  
Coutouvre : concerne le forfait de l'équipe 2.  
Montagny : concerne le forfait de l'équipe 2  
Nord Roannais : concerne les rencontres du 5 mai  
St Victor sur Rhins : concerne la rencontre du 5 mai : voir ci-dessous.  
Verrières : concerne la saison 2024/ 2025  
Villers : concerne le forfait de l'équipe 2

## AVIS AUX CLUBS

### - D4 Poule A

**Les clubs de cette poule sont priés de prendre note que le club de STE FOY ST SULPICE est mis hors compétition.**

Les clubs qui devaient rencontrer l'équipe de STE FOY ST SULPICE, après le 29/04/24, sont donnés gagnants sur le score de 3 buts à 0, soit les équipes de ST MARTIN LA SAUVETE 2, FINERBAL 2 et LIGNON 2 (art 23.3.3 des RS du District).

## MODIFICATIONS DE MATCHS

### D3 Poule B

Le match n°26732050 du 05/05/24, **Commelle 1 – Noirétable 1**, se jouera le **dimanche 12 mai à 15h**

### D4 Poule B

Le match n° 26725241 du 21/04/24, **Commelle 2 –St Victor sur Rhins 1**, se jouera le **dimanche 12 mai à 13h**

Le match n° 26725254 du 05/05/24, **Commelle 2 – Cours 1**, se jouera le **dimanche 19 mai à 15h**

Le match n° 26725253 du 05/05/24, **St Victor sur Rhins 1 – Le Coteau 2**, se jouera le **dimanche 19 mai à 15h**



# COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## FMI – FEUILLE DE MATCH

Nous vous rappelons que la **Feuille de Match Informatisée (FMI)** est obligatoire pour toutes les compétitions, de Séniors à U15.

Si, pour des raisons techniques, vous ne pouvez pas l'utiliser, **il est impératif de faire une feuille de match « papier »**.

Par sécurité, pensez à prendre en photo la composition des équipes.

Bien vérifier lors de l'envoi de la FMI, que la feuille de match « **FMI** » a bien été transmise via la tablette, sinon retransmettre la FMI.

## AVIS AUX CLUBS QUALIFIES

Pour les demi-finales, les frais d'arbitrage seront réglés directement par la Délégation du Roannais et seront imputés aux clubs concernés. Une somme forfaitaire de 60 € sera prélevée à chaque club pour indemniser les trois arbitres de chaque rencontre.

## COUPE « INTERSPORT » D3 - D4

### 1/2 finales, DIMANCHE 19 MAI, à ST JUST LA PENDUE

Match à **14h** : Roanne Portugais 1 - Riorges 1

Match à **16h30** : Nord Roannais 1 - Commelle 1

Les équipes de Roanne Portugais et de Nord Roannais, considérées comme équipe recevante, sont priées de se munir de leur tablette pour la FMI.

## COUPE « INTERSPORT » D5

### 1/2 finales, DIMANCHE 19 MAI, à BRIENNON

Match à **14h** : Loire Sornin 3 - Régnny 1

Match à **16h30** : Roanne Mayollet 1 - Parigny St Cyr 2

Les équipes de Loire Sornin et de Roanne Mayollet, considérées comme équipe recevante, sont priées de se munir de leur tablette pour la FMI.

## LES FINALES DES COUPES « INTERSPORT » D3 / D4 ET D5

### se dérouleront A RIORGES, le DIMANCHE 9 JUIN 2024

## RETOUR DES COUPES « INTERSPORT » D3-D4 ET D5

Le club de **Goal Foot** est prié de ramener, pour le 13 mai au plus tard, le trophée remporté en 2023, à la Délégation du Roannais, Commission des Coupes Seniors.



# COMMISSION DELEGUES

District de la Loire  
Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 6 mai 2024

**PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024**

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

## RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc...

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

**RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »**

## MERCREDI 8 MAI

### - FINALE COUPE DE LA LOIRE U15

**ANDREZIEUX BOUTHEON** contre **ROANNAIS FOOT 42**

Délégué : **M. Patrick GADEYNE**

### - FINALE COUPE DE LA LOIRE U18

**ROCHE SAINT GENEST** contre **OLYMPIQUE SAINT ETIENNE**

Délégué : **M. Patrick GADEYNE**

## DIMANCHE 26 MAI

### - SENIORS D5 Poule E, à 15h

**SE. SUC TERRENOIRE 2** contre **SE. AVANT-GARDE 1**

Délégué à la charge de Suc Terrenoire : **M. Souhil MANESRI**

### - SENIORS D3 Poule A, à 15h

**FC ROANNE 1** contre **ROANNE PORTUGAIS 1**

Délégué à la charge des deux clubs (décision Commission de Discipline) : **M. Francis VIDRY**



# COMMISSION JEUNES

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.87

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67  
Courrier : Michel RIBIER - 04 77 92 28 87  
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U13 : Souhil MANESRI - 06 51 27 25 99  
U7 / U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U7 / U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90  
U9 : Alain CERRUTTI - 06 79 86 98 88 (uniquement sur messagerie vocale, SMS ou mail)  
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28  
Jeunes Pousses : Thomas BESSON - 06 61 62 95 43

## COURRIERS REÇUS

St Anthème : feuilles de plateau U7 du 4 mai.  
Fco. Firminy : horaire plateau U11F du 4 mai.  
Savigneux Montbrison : accord modification match U13 du 4 mai.  
Veauche : report match U13F du 25 mai.  
St Christo Marcenod : annulation mail précédent U18 D2 ; horaire matchs U13 D1, U13 D2.  
Olympique du Forez : terrain match U11 du 4 mai  
Anzieux : absence plateau U9 D2 du 4 mai.  
Se. Cote Chaude : feuilles de match U11  
St Chamond Feu Vert: absence plateau U9 D2.  
Pays de Coise : problème FMI match U13 D2

## INFORMATIONS AUX CLUBS

-Les clubs effectuant des changements de dernière minute (terrain ou horaire) doivent impérativement prévenir les clubs et les arbitres (ou la commission des arbitres) désignés devant disputer ces rencontres.

**Ces modifications n'apparaîtront que sur le PV de la semaine suivante et seront lues qu'après le déroulement de ces rencontres.**

**Merci d'envoyer un mail au District pour signaler ces changements.**

- A l'attention des clubs :

**Tous mails concernant la Commission des Jeunes doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :**

[technique-jeunes@loire.fff.fr](mailto:technique-jeunes@loire.fff.fr)

## INFORMATIONS U17 / U18 / COUPES

Modification de rencontre U18 D1

La rencontre 26512628 Commelle Vernay - ASSM se jouera le 22 mai à 18h, même terrain.

Forfait général :

Villars : U17 D2

Cellieu : U18 D3 poule A

## COUPES

**Rappel : finales des Coupes de la Loire Jeunes, le mercredi 8 mai à partir de 14h, stade Dorian à FRAISSES**

**Finale U15 à 14h**

Andrézieux Bouthéon / Roannais Foot 42

**Finale U18 à 18h**

Roche Saint Genest / Olympique Saint Etienne

Comme chaque année, à 16h, la finale du **Foot Adapté** se déroulera entre les deux finales.

### **INFORMATIONS U15**

**Le match N° 26511858 U15 D1, Le Coteau / Andrézieux Bouyhéon, se jouera le mercredi 15 mai à 15h30, même terrain. Les clubs sont priés d'en prendre note.**

### **INFORMATIONS U13**

**Toutes les feuilles de match doivent être numérisées et transmises via « Footclubs » (OBLIGATOIRE). Tout manquement sera amendé car impossible de modifier la date limite de saisie.**  
Les clubs sont priés d'en prendre note.

### **INFORMATIONS U11**

**A l'attention des clubs ayant des équipes engagées en U11 : le détail de la journée 7 du plateau U11 du 25 mai se trouve sur la page d'accueil du District de la Loire.**

### **INFORMATIONS U9**

**Phase 2 - Poules U9 - journée 7 - Samedi 25 mai 2024 - de 10h à 12h – (sous réserves de modifications)**

#### **District 1**

##### **Poule A**

Savigneux Montbrison 31 - Lignon FC 31 - Feurs Us 32 - Feurs Us 31 – Forez Donzy Fc 31 - Savigneux Montbrison 32 - St Romain Le Puy 31 - St Romain Le Puy 32 - Ecotay Moingt Us 31 - Ecotay Moingt Us 32 : C. Duport – Savigneux

##### **Poule B**

A.B.H Fc 32 – St Christo Marcenod 31 - St Just Rbt As 33 – Anzieux 31- St Chamond Foot 33 - A.B.H Fc 31- St Chamond Foot 34 - St Just Rbt As 32 - Sury le Comtal 31: Piotery – St Bonnet les Oules

##### **Poule C**

Châteauneuf As 32 - La Grand-Croix Lorette 31 - St Joseph St Martin 32 - Genilac 31 Fc - St Chamond Foot 31 - St Chamond Foot 32 - St Joseph St Martin 31 - Châteauneuf 31: La Limaillière – Châteauneuf

##### **Poule D**

Ht Pilat Interfoot 32 – Ondaine Oc 32 - St Ferreol As 31 – Chfeug.Dervaux 31 - Ht Pilat Interfoot 31 - Ondaine Oc 31 - Chfeug.Dervaux 32 - Firminy Inersport 31 - Firminy Inersport 32 - St Ferreol As 32: J. Brunon – St Just Malmont

##### **Poule E**

Bonson/St Cyprien Fc 31 - Veauche Es 32 - Andrézieux-Bouthéon 32 - St Marcellin F 32 - Andrézieux-Bouthéon 31 - Veauche Es 31 - St Just Rbt As 31 - St Galmier Chamboeuf 31 - St Marcellin F 31 - St Galmier Chamboeuf 32: F. Legillion – Bonson

##### **Poule F**

St Paul En Jarez 31 - Se Asse 31 - St Paul En Jarez 32 - Etrat La Tour 32 - Etrat La Tour 31 - Sorbiers La Talaudière 31 - Firminy Inersport 33 - Firminy Inersport 34 - Sorbiers La Talaudière 32 - Se Asse 32 : Les Fraries – St Paul en Jarez

##### **Poule G**

St Victor/Loire 32 - Ric. O. Du Montcel 32 – Villars Us 32 - Villars Us 31 - Ric. O. Du Montcel 31 - Roche St Genest Fc 31 - Roche St Genest 32 Fc - St Victor/Loire 31 : Stade de Pracoing – St Victor sur Loire

##### **Poule H**

Roche St Genest 33 Fc - Se Csadn 31 - Se Asse 33 - CO La Rivière 31 - CO La Rivière 32 - Se Fc St Etienne 32 - St Paul En Jarez 33 - Se La Métare Us 31 - Se Fc St Etienne 31 - Se Asse 34 : Grangeneuve – Roche la Molière

##### **Poule I**

St Jean Bonnefond Es 31 - Se Olympique 31 - Se Olympique 32 - Montreynaud 42 - Se Suc Terrenoire 31 - St Chamond Feu Vert 21 - Se Tarentaise Beaubrun 31 – Montreynaud 42 : Thiollière – St Jean Bonnefond

##### **Poule J**

Af Pays De Coise 32 - Bords De Loire Fc 31 - Sorbiers La Talaudière 34 - Se Cote chaude 31 - Sorbiers La Talaudière 33 - Af Pays De Coise 31 - Se Asse 35 (F) - L2f 33 (Montrond) - Se Cote Chaude 32 - Bords De Loire Fc 32 : Le Flanchard – Grammond

#### **District 2**

##### **Poule A**

Hautes Chaumes 31 - Monts du Forez Us 31 - Bois Noirs Fc 32 - Champdieu Marcilly 31 - Astrée 31 - Lignon Fc 33 - Lignon Fc 32 - Bois Noirs Fc 31 - Astrée 32 - Champdieu Marcilly 32 : Aux Bauches – St Bonnet le Courreau

**Poule B**

Montagnes Du Matin 33 - La Plaine Poncin Fc 31 -Forez Donzy Fc 33 - Montagnes Du Matin 32— L2f 31 (Chambeon) - Feurs Us 34 - Forez Donzy Fc 32 - Montagnes Du Matin 31 - L2f32 (Chambeon) - Feurs Us 33 : L. Martin – Panissières

**Poule C**

Bords De Loire Fc 34 - Bellegarde Sp 31 - L2f 37 (Boisset les Montrond) - Bords de Loire Fc 33 - Bellegarde Sp 32 - Veauche Es 33 - Anzieux Foot 32 - Veauche Es 34 : La Livotte – Craintilleux

**Poule D**

Bellegarde Sp 33 - St Galmier Chamboeuf 33 - L2f 36 - A.B.H Fc 33 - L2f 35 - Anzieux Foot 33 - Anzieux Foot 34 - A.B.H Fc 34 - St Galmier Chamboeuf 34 : stade de la gare – Bellegarde

**Poule E**

St Just Rbt As 35 - Sury Comtal 33 – Andrézieux Bouthéon 34 - Ecotay Moingt Us 35 - Se Asse 36 (F) - Bonson/St Cyprien Fc 33 - St Just Rbt As 34 - Andrezieux-Boutheon 33 - Bonson/St Cyprien Fc 32 - Sury Comtal 32 : des Unchats – St Just / St Rambert

**Poule F**

St Marcellin F 33 - Andrezieux-Boutheon 35 - Bonson/St Cyprien Fc 35 - Savigneux Montbrison 36 - Bonson/St Cyprien Fc 34 - St Just Rbt As 36 – St Marcellin F 34 - Savigneux Montbrison 35: Rolland – St Marcellin en Forez

**Poule G**

St Anthème C.S. 31 - Ecotay Moingt Us 33 - Savigneux Montbrison 33 - Olympique du Forez - St Romain Le Puy 33 - Savigneux Montbrison 34 - St Anthème C.S. 32 - Ecotay Moingt Us 34 - St Romain Le Puy 34: Rambaud – St Anthème

**Poule H**

Sud Forezienne Us 31 - Luriecquois Fc 32 - Ent.S. Haut Forez 32 - Usson Ss 31 - Psm Foot 31- Luriecquois Fc 31- Usson Ss 32 - Psm Foot 32 - Ent.S. Haut Forez 31

**Poule I**

Doizieux Es 31 - Châteauneuf As 34 - Tartaras Fc 31 - Cellieu Js 33 – St Paul En Jarez 36 - St Paul En Jarez 37 - Châteauneuf As 33 - Se Suc Terrenoire 34 - Cellieu Js 32 - Genilac Fc 31 - Genilac Fc 32 : Frison – Doizieux

**Poule J**

L'Horme Us 32 - Rive De Gier 34 - Grand-Croix 33 - Se Tarentaise Beaubrun 32 - St Paul En Jarez 34 - La Grand-Croix 32 - Rive de Gier 33 - Etrat La Tour 33 - Etrat La Tour 34 - L'Horme Us 31 - St Paul En Jarez 35 : Escot – L'Horme

**Poule K**

St Priest en Jarez 33 - Villars Us 33 - Se Fc St Etienne 33 - Se Se Fc St Etienne 34 - Olympique 34 - Rive De Gier 35 - Rive De Gier 36 - Sorbiers Talaudière 33 - Sorbiers Talaudière 34 - Se Olympique 33 : Camille de Rochetaillée – St Priest en Jarez

**Poule L**

Ht Pilat Interfoot 33 - Jonzieux As 32 - Ht Pilat Interfoot 34 - Ric. O Du Montcel 34 - Firminy Inersport 36 - Jonzieux As 31 - Roche St Genest Fc 34 - Firminy Inersport 35 - Ric. O Du Montcel 33 – Chfeug.Dervaux 33 - St Victor sur Loire 33: H. Chazal – St Just Malmont

**Poule M**

La Fouillouse Us 33 - Se Métare Us 32 - St Priest en Jarez 32 - Se St Charles Vigilant 31 - Se Métare Us 33 - St Priest en Jarez 31 - Se St Charles Vigilant 32 - Se Suc Terrenoire 32 - Se Suc Terrenoire 33 - La Fouillouse Us 32 : de la gare – La Fouillouse

**Poule O**

Se Avant-garde 32 - St Chamond Foot 35 - Se Asse Sud 31 - Se Csadn 32 - Olympique de Terrenoire 31 - St Chamond Feu Vert 34 - St Chamond Feu Vert 35 - Se Avant-garde 31 - Se Olympique 35 - St Chamond Foot 36 : Méons – St Etienne

**Poule P**

St Chamond Foot 37 (F) - St Jean Bonnefond Es 32 - St Joseph St Martin 33 - St Christo Marcenod 33 - St Jean Bonnefond Es 33 - St Joseph St Martin 34 - St Christo Marcenod 32 - Se Cotechaude 34 - Se Cotechaude 33 : Complexe Vincendon – Saint Chamond

**Poule R**

Roche St Genest 35 Fc - St Ferreol As 34 - St Victor /Loire 34 - St Chamond Feu Vert 32 - St Chamond Feu Vert 33: Ondaine Oc 34 - St Ferreol As 33 - Firminy Inersport 37 - Roche St Genest 36 Fc - St Victor/Loire 33 - Ondaine Oc 33: E. Jolivet – St Genest Lerpt

**Féminines**

Andrezieux-Boutheon 36 (F) - Monts et Plaine (F) - La Fouillouse Us 35 (F) - St Paul en Jarez Fc (F) - Roche St Genest Fc 37 (F) - Veauche Es 35 (F) - Sury Comtal 33 (F) - Ecotay Moingt Us 36 (F) - Firminy Inersport 35 (F) - 36 (F): Envol Stadium - Andrézieux



# COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais  
Tél : 04.77.44.51.94

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27  
Membres : Jean-Luc AUGEREAU : 06 65 24 14 40 - Jean-Louis MICHEL : 06 79 04 61 39

## COURRIERS RECUS

Commelle : programmation des matchs suite à un arrêté municipal ; confirmation des nouvelles dates.  
Cours : forfait en U13 D3.  
Crémeaux : courrier concernant un plateau U9.  
Le Coteau : forfait en U18 D3.  
Loire Sornin : excuses pour n'avoir pas pu prévenir un arbitre.  
Loire Sornin/Riorges : inversion de match en U13.  
Nord Roannais : annonce d'un tournoi U15 à 7.  
Rhins Trambouze : forfait en U15 D3.  
Roanne Parc : forfait en U13 D3.  
Val d'Aix : annonce d'un arrêté municipal ; erreur de saisie du résultat en U18 D3.  
Val d'Aix/Montagnes du Matin : changement de date en U11 ;  
Val d'Aix/Loire Forez : inversion de match en U15 D3.  
Val d'Aix/Riorges : inversion de match en U18 D3.  
Villers : changement d'horaire en U15 D4.

## COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

Les finales auront lieu le samedi 8 juin à Riorges.

**14h30 : U15** : Roannais Foot 42 (2) – Riorges

**17h : U18** : Goal Foot – Commelle

## CHAMPIONNATS

### U18

#### D3 Poule C

La rencontre n°27638491, **Commelle 2 – St Romain le Puy 1**, programmée le 01/06/24, est avancée au **samedi 11 mai à 15h**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Selim BELLAKHDAR**, est prié d'en prendre bonne note.

La rencontre n°27638616, **Commelle 2 – Finerbal 1**, annulée le 04/05/24 (arrêté municipal), est reprogrammée le **samedi 18 mai à 13h30**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Chahine BEN MOSBAH**, sont priés d'en prendre bonne note.

### U15

#### D3 Poule D

La rencontre n°27639262, **Perreux 1 – Roanne Parc 1**, annulée le 14/01/24, puis le 03/03/24 et le 31/03/24, est reprogrammée le **dimanche 12 mai à 10h**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Enzo MORLOT**, et son observateur, **Jean-Michel CORNET**, sont priés d'en prendre bonne note.

#### D4 Poule C

La rencontre n°27639772, **Le Coteau 2 – Montagnes du Matin 2**, programmée le 28/04/24, est reportée au **dimanche 12 mai à 10h**, sur le **stade des Etines**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Tristan CHAUVE**, et son observateur, **Fabrice TAGAND**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°27639 7717, **Cours 1 - Riorges 4Fém**, annulée le 03/03/24, puis le 31/03/24, est reprogrammée le **mercredi 15 mai à 15h30**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Adem BEN MOSBAH**, est prié d'en prendre bonne note.

## U13

### AVIS AUX CLUBS

Dans les calendriers de la seconde phase qui apparaissent sur le site du District, il ne faut pas tenir compte des journées 8 (1<sup>er</sup> juin) et 9 (8 juin) qui sont indiquées comme reportées et qui ne seront pas disputées.

### ABSENCES FEUILLE DE MATCH (dernier rappel avant sanction)

#### D1

Samedi 13 avril (J5) : Avenir Côte 1 – Filerin 1 ; Finerbal 1 – Riorges 2

#### D2B

Samedi 13 avril (J5) : Avenir Côte 2 – Fc. Roanne 1

#### D3A

Samedi 13 avril (J5) : Avenir Côte 3 – Fc. Roanne 2 ; Finerbal 2 – Riorges 3

#### D3B

Samedi 13 avril (J5) : Riorges 4F – Bois Noirs 2

## U11

### **Journée 7 - Samedi 25 mai à 10h**

#### D1 A

Commelle 1 – Roannais Foot 42 (2) ; Le Coteau 1 – Loire Sornin 1 ; Rhins Trambouze 2 – Filerin 1  
Riorges 1 – St Denis de Cabanne 1

#### D1 B

Ouches 1 – Roannais Foot 42 (3) ; Le Coteau 2 – Est Roannais 1 ; Goal Foot 1 – Avenir Côte 1 ; Bois Noirs 1 – Riorges 2

#### D2 A

Ouches 2 – Val d'Aix 1 ; Villerest 1 – Le Coteau 3 ; Goal Foot 2 – Avenir Côte 2 ; Roannais Foot 42 (4) – Riorges 3

#### D2 B

Commelle 2 – Villers 1 ; Roanne Parc 1 – Loire Sornin 2 ; Cours 1 – Perreux 1 ; Roanne Portugais 1 – St Denis de Cabanne 2

#### D3 A

Lignon Couzan 3 – Val d'Aix 2 ; Cremeaux St Martin 1 – Est Roannais 2 ; Finerbal 1 – Avenir Côte 3  
Bois Noirs 3 – Montagne du Matin 4

#### D3 B

Ouches 3 – Mably Sport 1 ; Roanne Parc 2 – Le Coteau 4 ; Finerbal 2 – Filerin 2 ; Riorges 4 – Fc Roanne 1

#### D3 C

Parigny St Cyr 1 – St Denis de Cabanne 3 (F) ; Villerest 2 – Villers 2 ; Riorges 5 (F) – Perreux 2 ; Rhins Trambouze 3 – Loire Sornin 3  
Nord Roannais Foot exempt

## U9

### **Samedi 25 mai à 10h**

#### Poule A

##### A St Denis de Cabanne

D1 : Roannais Foot 42 (1).3 – St Denis de Cabanne 1 – Loire Sornin 1 – Goal Foot 1  
D2 : Roannais Foot 42 (3) – St Denis de Cabanne 3 – Loire Sornin 3 – Goal Foot 2.3

##### A Commelle

D1 : Crémeaux 1 – Le Coteau 1 – Commelle 1.2 – Villerest 1  
D2 : Crémeaux 2 – Le Coteau 3 – Commelle 3 – Villerest 2.3

##### A Riorges

D1 : Riorges 1 – Roanne Parc 1 – Avenir Côte 1 – Roannais Foot 42 (2)  
D2 : Riorges 3 – Roanne Parc 2 – Avenir Côte 2.3 – Roannais Foot 42 (4.5)

## **Poule B**

### **A Bussières**

D1 : Finerbal 1 – Est Roannais 1 – Bussières 1 – Val d'Aix 1

D2 : Mably Sports 1 – Est Roannais 2 – Bussières 2 – Val d'Aix 2

### **A Pouilly les Nonains**

D1 : Essor 1 – Roanne Portugais 1 – Rhins Trambouze 1 – Fc. Roanne 1

D2 : Essor 2.3 – Rhins Trambouze 2.3F – Pouilly les Nonains 1.2

### **A Villers**

D1 : Loire Sornin 2 – Cours 1 – Villers 1 – St Denis de Cabanne 2

D2 : Loire Sornin 4.5 – Villers 2 – St Denis de Cabanne 4F

### **A Parigny**

D1 : Bois Noirs 3 – Parigny St Cyr 1 – Riorges 2 – Perreux 1

D2 : Bois Noirs 4 – Parigny St Cyr 2.3 – Riorges 4 – Perreux 2

### **A St Germain Lespinasse** (Filerin)

D1 : Filerin 1 – Le Coteau 2 – Nord Roannais 1 – Ouches 1

D2 : Filerin 2 – Le Coteau 4 – Nord Roannais 2 – Est Roannais 3

## **AUTORISATION DE TOURNOI**

Nord Roannais : samedi 8 juin à St Martin d'Estreaux – U15 à 7.



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

## COURRIERS REÇUS

Roanne ARCT : avis favorable pour que la rencontre du samedi 4 mai, **ROANNE ARCT – RHINS TRAMBOUZE**, soit reportée au **vendredi 24 mai**. Accord entre les deux clubs.

Sud Foot 71 : avis favorable pour que la rencontre du vendredi 10 mai, **SUD FOOT 71 – GOAL FOOT**, soit reportée au **vendredi 17 mai à 21h**. Accord entre les deux clubs.

## REPORT DES MATCHS « CRITERIUM »

### Poule A

Le match n°27066264 du 10/05/24, **VAL D'AIX – LE COTEAU**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

Le match n°27066263 du 10/05/24, **MABLY SPORT – RHINS TRAMBOUZE**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

Le match n°26982821 du 10/05/24, **SUD FOOT 71 – GOAL FOOT**, est reporté au **vendredi 17 mai à 21h**.

Le match n°27065628 du 03/05/24, **ROANNE ARCT – RHINS TRAMBOUZE**, est reporté au **vendredi 24 mai à 19h45**.

### Poule B

Le match n°26983153 du 27/10/23, **ESSOR – GOAL FOOT 5**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

Le match n°26983247 du 10/05/24, **POUILLY LES NONAINS – BUSSIERES**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

Le match n°26983248 du 10/05/24, **OLYMPIQUE EST ROANNAIS – ESSOR**, se jouera le **vendredi 31 mai**.

### Poule C

Le match n°26983987 du 23/02/24, **LOIRE SORNIN – PARIGNY ST CYR**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

Le match n°26984053 du 24/02/24, **AVENIR COTE – ST DENIS DE CABANNE**, se jouera le **samedi 18 mai**.

Le match n°26983382 du 10/05/24, **ST NIZIER SOUS CHARLIEU – NORD ROANNAIS**, se jouera le **vendredi 17 mai**.

## FINALES DES COUPES « CRITERIUM »

Les finales des **COUPES de l'AMITIE et DALFORT** se joueront, le **samedi 1<sup>er</sup> juin**, sur le terrain de **POUILLY SOUS CHARLIEU**

- En **COUPE DALFORT** :  
le match **BUSSIERES – GOAL FOOT** se disputera à **14h**.

- En **COUPE de l'AMITIE** :  
le match **ST DENIS DE CABANNE – PARIGNY ST CYR** se disputera à **16h30**.

Le club de **GOAL FOOT**, vainqueur de la Coupe de l'AMITIE la saison dernière, est prié de bien vouloir retourner son trophée au siège de la Délégation de Roannais, avant le 13 mai. Merci par avance.



# COMMISSION FUTSAL

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.80

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : Charly PANTANO - 06 48 42 18 20  
Correspondant Puy de Dôme : Jacky BLANCARD - 06 68 01 21 49

## CHAMPIONNAT FUTSAL PHASE 2

### Feuille de match manquante ou non transmise :

BLAVOZY/ST GERMAIN – RIVE DE GIER 2 : rencontre du 29 avril à 21h

## GYMNASES A VERIFIER

**RIVE DE GIER 2** : gymnase JEAN GUIMIER - Chemin Francois Villon - 42800 RIVE DE GIER : **les vendredis, coup d'envoi 20h30**

**FUTSAL CLUB DU FOREZ 2 (FCF)** : La Rivière - 13 rue Berthelot - 42100 ST ETIENNE : **les vendredis, coup d'envoi 20h30**

**ROANNAIS FUSTAL (ASRF)** : gymnase PIERRE COUBERTIN - 7 quai Amiral Jules Le Bigot - 42120 LE COTEAU : **les jeudis à 21h**

**PLCQ 2** : Halle des Sports BENOIT FRACHON - 5 rue Jean Jaurès - 42240 UNIEUX : **les vendredis à 19h30**

**FC CLERMONT (63)** : gymnase de NEYRAT - rue Torpilleur Sirocco - 63100 CLERMONT-FERRAND : **les mardis ou jeudis à 20h30**

**MOULINS YZEURE ETOILES** : Palais des Sports - rue Félix Mathé - 03000 MOULINS : **les vendredis, coup d'envoi à 20h30**

**L'OUVERTURE 2** : gymnase AMBROISE BRUGIERE - 95 boulevard Etienne Clémentel - 63100 CLERMONT FERRAND : **les jeudis à 20h30, pendant les vacances scolaire 19h30**

**BALVOZY** : Gymnase AVENUE DES SPORTS stade la plaine 43700 **ST GERMAIN LAPRADE** : **les lundis à 21h** ou gymnase BLAVOZY place de la mairie 43700 BLAVOZY : **les mardis à 21h.**  
Les rencontres de Blavozy/st germain se jouera le lundi en priorité.



# COMMISSION FEMININES

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.86

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44  
Secrétaire : Chantal DEGOULANGE - 06 07 89 27 80  
Responsables championnats et coupes : Claire BROUSSET  
Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE  
[district@loire.fff.fr](mailto:district@loire.fff.fr)

## COURRIERS RECUS

Montagnes du Matin, Fc. St Etienne, Monts et Plaine, Savigneux Montbrison, Riorges.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission Féminine remercie les clubs de bien vouloir indiquer les informations suivantes lors de leurs envois de mails :

**- catégorie, poule, numéro de match, nom et numéro de téléphone du responsable.**

En cas de non-respect de ces consignes, la commission se donne le droit de traiter ou non la demande. Merci.

**- ARTICLE 33 - HEURES OFFICIELLES ET DATES (règlements sportifs DLF)**

L'heure officielle du début des rencontres est fixée à 15h pour les Seniors, avec possibilité d'un lever de rideau à 13h.

L'heure officielle du début des rencontres des jeunes (U18 à U13) est fixée le samedi à 14 h, sauf programmation différente validée par la Commission des Jeunes.

Sur la même journée, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour jouer le samedi : la demande doit être faite à la Commission Sportive, 15 jours avant la date de la rencontre.

Le jour du passage légal à l'heure d'hiver, et jusqu'au 1er février non inclus, le début des rencontres est fixé à 14h30 pour les Seniors, et à 12h30 pour les levers de rideau. Lorsque qu'une journée est à cheval sur les mois de janvier et février, c'est l'ensemble des rencontres du week-end qui est fixé à 14h30 (ou 12h30).

**Sur la même journée officielle, des clubs peuvent se mettre d'accord pour changer l'heure et/ou avancer la date du match, mais en aucun cas la repousser, sauf en D4 et D5, à l'appréciation de la commission senior.**

Les courriers ou courriels officiels du club devront parvenir à la commission compétente, 15 jours au moins avant la date du match.

L'heure et/ou la date ainsi convenues deviennent officielles et, en l'absence d'une équipe, l'adversaire peut réclamer et acquérir le forfait, après le quart d'heure réglementaire.

En cas de contestation ou de réclamation, la correspondance échangée entre les deux clubs est transmise à l'instance et fera, seule, foi des conventions acceptées.

Les réclamations basées sur des conventions verbales ne seront pas prises en considération. En cas de nécessité de transport, la commission compétente pourra avancer ou reculer l'heure du match.

Le Bureau du District se réserve le droit de modifier l'heure officielle pour un match déterminé, sans accord des clubs intéressés. Cette dérogation ne pourra excéder deux heures sur l'heure officielle.

A titre exceptionnel, la commission senior pourra programmer des rencontres un jour de semaine à condition d'avoir l'accord des deux clubs, en conformité avec la réglementation des terrains et de l'homologation de l'éclairage.

## INFORMATIONS DIVERSES

Les clubs détenteurs des Coupes de la Loire 2023, U15, U18, Seniors à 8 principale, Seniors à 8 complémentaire et Seniors à 11, doivent rapporter **très rapidement** leur trophée au District de la Loire.

La finale Seniors à 11 aura lieu le **samedi 8 juin à Villars, à 16h.**

Les autres finales des coupes auront lieu à **Riorges, le dimanche 9 juin :**

- U15F à 10h
- U18F à 12h
- Seniors à 8 complémentaire à 14h
- Seniors à 8 principale à 16h.

Pour des raisons de disponibilités de terrains, la Commission Féminine n'est pas en mesure de faire jouer tous les matchs des deux dernières journées de championnat, le même jour à la même heure (article 32 des règlements sportifs). De ce fait, la programmation actuelle est maintenue.



# COMMISSION ARBITRES

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.73

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : Pascal REBAUD - 06 14 68 55 67  
Vice-Président : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) – 07 63 17 10 40  
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Responsable Observations : Cédric MARY - 06 17 32 72 73  
Vérifications rapports : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant CDA : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Trésorier : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND - 06 98 40 81 79

## RENOUVELLEMENT DOSSIER

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

## QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LdmQG4W5aTgHA>

## A VOS AGENDAS

- samedi 25 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U15 uniquement les titulaires et non les stagiaires 2023-24
- dimanche 26 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U18 uniquement les titulaires et non les stagiaires 2023-24 ;
- 16 juin 2024, Saint-Joseph de 9h à 17h : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires 2023-24 repas compris pris sur place. Merci par avance de remplir le formulaire envoyé par mail.
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr).

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

## INFORMATIONS ARBITRES

Les dossiers de renouvellement licences arbitres 2024-2025 paraîtront prochainement sur le PV rubrique arbitrage.

**A l'attention de tous les arbitres stagiaires de la saison 2023/2024. Lorsque que vous êtes désignés sur vos 2 premières rencontres un accompagnateur est inscrit sur votre désignation. A défaut merci de bien vouloir appeler MEYER JRAD au 06/65/32/27/52 le plus rapidement possible afin de régulariser la situation.**

## ATTENTION

A l'approche de la fin de saison les arbitres de D1, D2, AA merci de bien vouloir veiller à faire les deux actions obligatoires qui vous incombent. Afin de vous éviter d'avoir un malus conformément au règlement intérieur.  
Il n'y aura pas de dérogation.

## COURRIERS RECUS

Ecotay Moingt : demande d'arbitre pour la rencontre du 5 mai.

M. MAKHLOUF Nassim : l'erreur a été rectifiée.

Feurs : défraiement arbitres pour les demi-finales de la Coupe de la Loire Seniors.

---

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION LOIS DU JEU

---

### **RÉUNION DU LUNDI 13 AVRIL**

Présidence : REBAUD Pascal.

Membres présents : AZNAR Denise - PEREIRA Victor – SIMON Joël.

#### PRÉAMBULE

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » sont susceptibles d'appel devant la section des « Lois du jeu et Appels de la Commission Régionale de l'Arbitrage », dans les conditions, formes et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, ainsi que l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

### **RÉSERVE TECHNIQUE N°3**

#### **1. IDENTIFICATION**

**Match : Saint-Charles Vigilante – Rive de Gier - U18 D2 du 30 mars 2024**

**Score : 3 – 0 à la fin de la rencontre ; 2 – 0 au moment du dépôt.**

**Réserve déposée par Rive de Gier à la 52<sup>ème</sup> minute de la rencontre.**

#### **2. INTITULÉ DE LA RÉSERVE**

***Suite à un changement de souhait de l'arbitre disant que le joueur sorte, car il ne fait pas assez froid pour un sous-short. Je fais le changement et le joueur le n°3 rentre sur le terrain ; 30 secondes plus tard, l'arbitre décide d'expulser le joueur SERBEST Nejati, puis nous fait reprendre la rencontre à 10, en faisant sortir le joueur déjà rentré. »***

#### **3. NATURE DU JUGEMENT**

Après lecture de :

- Lettre de confirmation de la réserve technique de Rive de Gier ;
- Rapport spécifique de l'arbitre de la rencontre, M. JUAN Kéyan ; **la section « Lois du jeu », jugeant en première instance,**

#### **4. RECEVABILITÉ**

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise que « *Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :*

a) [...]

b) être formulées, pour les rencontres des catégories de jeunes, par le capitaineréclamant s'il est majeur au jour du match ou à défaut par le dirigeant licencié responsable de l'équipe plaignante à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;

c) [...];

e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

*2. Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse ou, pour les rencontres des catégories de jeunes, le capitaine s'il est majeur au jour du match ou à défaut le dirigeant licencié de l'équipe adverse pour en prendre acte. À l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.*

*3. Pour les rencontres des catégories de jeunes, les réserves sont contresignées par les capitaines s'ils sont majeurs au jour du match ou à défaut par les dirigeants licenciés responsables.*

[...] » ;

Attendu que la réserve technique d'arbitrage n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, avant la reprise du jeu sur le fait contesté, à savoir dans le cas présent, avant la reprise du jeu (consécutif au remplacement ayant donné lieu à l'expulsion, par Rive de Gier) ;

Attendu que l'arbitre confirme dans son rapport le moment du dépôt de la réserve, à savoir au 2<sup>ème</sup> arrêt de jeu suivant les faits contestés ;

Attendu que l'arbitre confirme l'intégralité de son rapport et donc du déroulement des faits et de la procédure ;

En conséquence, la section « Lois du jeu » dit la **RÉSERVE IRRECEVABLE EN LA FORME**.

## **5. DÉCISION**

Par ces motifs,

La section « Lois du jeu » déclare **LA RÉSERVE IRRECEVABLE** et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District, pour homologation du résultat acquis sur le terrain, sous réserve d'éventuelles autres procédures.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

**Le président de la section « Lois du Jeu »**



# COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

- Responsable C.A. : Tonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Léo DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Désignations Seniors : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Désignations critères : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)
- Responsable Observation et Valideur rapport Nord / Sud : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

## INDISPONIBILITES

- M. YIGITER Hacimehmet : les 18 et 19 mai ; le 26 mai : indisponibilité tardive (2<sup>ème</sup> fois)
- M. TACHON Mickaël : du 16 au 28 mai
- M. SAMINADA Rémy : du 22 juillet au 6 août
- M. TRONCY Denis : le 26 mai
- M. SABALY Mouhamadou : du 20 mai au 24 juin
- M. CHEVALIER Luc : du 8 au 12 mai : indisponibilité tardive
- M. JACQUET Michel : les 25 et 26 mai
- M. MARMIER Christopher : du 24 au 27 mai
- M. OULDBOUKHITINE Lyece : le 26 mai
- M. CORNET Jean Michel : du 6 mai au 2 juin
- M. CHOKRI Ben Slimane : du 1<sup>er</sup> août au 8 septembre
- M. PARISEL Fabrice : le 25 mai
- M. CHAVANY Emmanuel : du 8 au 20 mai
- M. FEDALA Mohamed : jusqu'au 10 mai

## COURRIERS RECUS

- M. YIGITER Hacimehmet : attestation employeur
- M. FEDALA Mohamed : certificat médical : prompt rétablissement

## RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

## QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1<sup>er</sup> mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LdmQG4W5aTgHA>

## ATTENTION

**A l'approche de la fin de saison, pour les arbitres de D1, D2, AA : merci de bien vouloir veiller à faire les deux actions obligatoires qui vous incombent, afin de vous éviter d'avoir un malus, conformément au règlement intérieur.**

**Il n'y aura pas de dérogation.**

## **IMPORTANT**

Les arbitres suivants sont priés de fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2024, document indispensable au renouvellement de la licence pour la future saison. Prévoir rendez-vous chez cardiologue dès à présent car très long à obtenir.  
MM. PARANDON Alban – PALEAU Morgan – TACHON Mickaël

## **INFO AUX CLUBS**

- **Les deux capitaines et un délégué doivent raccompagner OBLIGATOIREMENT, à la mi-temps et en fin de match, l'arbitre jusqu'à son vestiaire.**

---

## **A VOS AGENDAS**

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr).

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

- samedi 25 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U15 ;
- dimanche 26 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U18 ;
- dimanche 16 juin, de 9h à 17h à St Joseph (repas midi offert par le District) : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires jeunes et seniors 2023-24 ;
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

## **NOTES AUX ARBITRES**

- **LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR **AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE**. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.**

- **Pensez IMPERATIVEMENT à prendre en photo la composition des équipes**, pouvant être utile, suite à un dysfonctionnement de la FMI.

- Les drapeaux BIP seront désormais disponibles sur **RESERVATION OBLIGATOIRE** par mail (mail de la Délégation : [delegation-roanne@loire.fff.fr](mailto:delegation-roanne@loire.fff.fr)) pour le lundi à 17h (dernier délai).

Les drapeaux devront être retirés le lundi avant 18 h. La location sera de 3 euros.

Le retour se fera **OBLIGATOIREMENT** le lundi suivant, avant 17h.

Les drapeaux sont accessibles à **TOUS LES ARBITRES**, sans exception, centraux ou assistants.

---

## **UNAF ROANNE**

### **Prochaines dates à retenir.**

- Samedi 15 juin : Super Coupe UNAF (lieu à déterminer)

Rappel des rencontres :

- vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2

- vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3 – D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3

- Samedi 22 juin : journée familiale (invitations à venir)



# COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.75

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

Président : Pascal REBAUD - 06 14 68 55 67  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian REBAUD - 06 28 47 08 76  
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr) – 07 63 17 10 40  
Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Validations rapports : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Désignations U18 –U17 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignations U15-U14 : Guessoum OUSSAMA – 07 83 34 88 66  
Désignations observateurs, accompagnateurs : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52  
Désignations Ligue jeunes : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Yssa GHADAB – 07 83 34 88 66  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian AURAND - 06 98 40 81 79

## RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- Le **dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025** est en ligne sur le **site du District**, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

## QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LtdmQG4W5aTgHA>

## A VOS AGENDAS

- samedi 25 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U15 ; uniquement les titulaires et non les stagiaires 2023-24
- dimanche 26 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U18 ; uniquement les titulaires et non les stagiaires 2023-24
- 16 juin 2024, de 9h à 17h à Saint-Joseph : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires 2023-24 ; repas compris pris sur place.
- samedi 29 juin + 6/7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr).

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

## INFORMATIONS ARBITRES

- Les dossiers de renouvellement des licences arbitres 2024-2025 paraîtront prochainement sur le PV, rubrique « Arbitrage ».

- **A l'attention de tous les arbitres stagiaires de la saison 2023/2024 : lorsque vous êtes désignés, sur vos deux premières rencontres, un accompagnateur est inscrit sur votre désignation. A défaut, merci de bien vouloir appeler M. MEYER JRAD au 06/65/32/27/52, le plus rapidement possible, afin de régulariser la situation.**



# COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°38 DU SAMEDI 11/05/2024

Réunion du 6 mai 2024

- Désignations : Léo DUSSUD - 07 82 64 63 66
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : [bchandelier@loire.fff.fr](mailto:bchandelier@loire.fff.fr)
- Désignations observateurs : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
- Validations rapports : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19

**LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 2 SEMAINES A L'AVANCE.**

**Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.**

## INDISPONIBILITES

- M. MICHAELIAN Oscar : les 8 et 9 juin
- M. MAZIOUX Ryan : du 17 au 19 mai
- M. BERTRAND Jules : les 18 et 19 mai
- M. CHAUVE Tristan : le 26 mai ; le 2 juin

## COURRIERS ENVOYES

- M. CORNET Jean Michel : rapport accompagnement M. BITAR Ahmed
- M. PATOUX Steve : rapport accompagnement M. GODWIN Benjamin

## RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

## IMPORTANT

Les arbitres suivants sont priés de fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2024, document indispensable au renouvellement de la licence pour la future saison. Prévoir rendez-vous chez cardiologue dès à présent car très long à obtenir.

MM. CORTIER Loïc – ELEKA Aaron – GEZGIN Gani - TOK Berat – VATAN Boris

## INFO AUX CLUBS

- Les deux capitaines et un délégué doivent raccompagner **OBLIGATOIREMENT**, à la mi-temps et en fin de match, l'arbitre jusqu'à son vestiaire.

## A VOS AGENDAS

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr).

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

- samedi 25 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U15 ;
- dimanche 26 mai, de 8h30 à 12h30, au siège du DLF : rassemblement des arbitres U18 ;
- dimanche 16 juin, de 9h à 17h à St Joseph (repas midi offert par le District) : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires jeunes et seniors 2023-24 ;
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

## NOTES AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, attention de bien vérifier vos désignations jusqu'à la fin de la semaine, car vous pouvez être désigné au dernier moment.

- **Pensez IMPERATIVEMENT à prendre en photo la composition des équipes**, pouvant être utile, suite à un dysfonctionnement de la FMI.

- Les drapeaux BIP seront désormais disponibles sur **RESERVATION OBLIGATOIRE** par mail (mail de la Délégation : [delegation-roanne@loire.fff.fr](mailto:delegation-roanne@loire.fff.fr)) pour le lundi à 17h (dernier délai).

Les drapeaux devront être retirés le lundi avant 18 h. La location sera de 3 euros.

Le retour se fera **OBLIGATOIREMENT** le lundi suivant, avant 17h.

Les drapeaux sont accessibles à **TOUS LES ARBITRES**, sans exception, centraux ou assistants.

---

## UNAF ROANNE

### Prochaines dates à retenir.

- Samedi 15 juin : Super Coupe UNAF (lieu à déterminer)

### Rappel des rencontres :

- vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2
  - vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3 – D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3
- Samedi 22 juin : journée familiale (invitations à venir)

## L'ENVERS DU DÉCOR : LES BÉNÉVOLES DU DISTRICT

### DEMI-FINALES DE COUPE DE LA LOIRE

Le 1<sup>er</sup> mai, le District a organisé les demi-finales de la Coupe de la Loire à Saint-Galmier, en partenariat avec le club USGC St Galmier Chamboeuf. Pour que tout se passe bien, suivant un cahier des charges très précis, le District a recruté une équipe de bénévoles au sein de ses commissions. Ils étaient près d'une vingtaine, présents sur le site, avec pour chacun, une mission bien précise.

L'occasion de rendre hommage à ces femmes et ces hommes de l'ombre dont on ne parle pas souvent, mais qui sont essentiels. Au District comme dans les clubs, rien ne serait possible sans le dévouement des bénévoles.

Sans évoquer les réunions de préparation qui ont eu lieu en amont, voici la liste et le rôle de chacun en ce jour de ... fête du travail.



Une journée chapeautée par **Bernard BROUSSET** et **Michel BARSOTTI** (vice-présidents), avec **Mohammed BOUGUERRA** (président Commission Seniors) en organisateur ; **Souhil MANESRI** (Commission des Jeunes) et **Bernard MOURBRUN** (Commission Délégation) en délégués, et le concours de **Michel TEIL** (président Commission Technique) supervisant la sécurité.



L'accueil des arbitres assuré par **Joël SIMON** (vice-président CDA), alors que les équipes étaient guidées par **Laurence PASQUIER** (Commission des Jeunes), **Laurence BARRONIER** (renfort du club de Firminy), **Michel RIBIER** (représentant UNAF) et **Hamafi CHERAKRAK** (Commission Critérium).



A l'entrée, **Denise AZNAR** (CDA), **Dominique GANDIN** (président Commission Règlements) et son épouse, **Daniel DOSNON** et **Guy RUBAT** (intendants CDA), **Christian CHEUCLE** (Commission Seniors) et **Martin BOUCHET** (trésorier adjoint).

Une équipe qui n'a pas chômé avec **1047 visiteurs payants** et **72 invités**. Le tout sous l'œil avisé de **Marie-Pierre FOLLEAS** (secrétaire adjointe), responsable de la caisse.



Malgré une météo capricieuse, la journée a été une vraie réussite, grâce au travail de tous ces bénévoles. Pas d'attente aux entrées, un public bien renseigné, des arbitres et des équipes bien encadrées. Aucun incident à déplorer et une journée placée sous le signe du respect et de la passion du football.



On se doit de féliciter et remercier le club de St Galmier Chamboeuf pour l'aide efficace de ses nombreux dirigeants à chaque poste et la bonne gestion des parkings, de la fouille et de la sécurité. Le club a parfaitement assuré l'intendance, avec la présence de trois buvettes tenues par des équipes sympathiques, pour la plus grande satisfaction des supporters. Une fois encore, l'USGC a démontré tout son savoir-faire pour ce genre d'évènement. Ci-contre, le vice-président **Richard OUDIN**.



**Enfin, félicitations au public, aux arbitres et aux quatre équipes pour leur comportement et le spectacle proposé.**

Un premier match serré, indécis et sérieux entre **Chavanay** et **Feurs**. Une rencontre tactique et une place en finale qui se joue aux tirs aux buts, avec, suivant le cas, son lot de joies ou de déceptions.

Un second match au cours duquel **L'Etrat La Tour** a fait parler son expérience (3-0) face au petit poucet de **l'US Ecotay Moingt** encouragée par plus de 500 supporters enthousiastes, à l'image d'un jeune « kop » bruyant, mais toujours respectueux.

Nous garderons comme symbole de la journée, les perdants de l'USEM fêtés par leurs supporters avant de regagner les vestiaires, sous les applaudissements d'une haie d'honneur formée par les joueurs de L'Etrat La Tour. C'est ça le vrai foot amateur qu'on aime !



Afin de mieux les connaître, nous vous proposerons régulièrement le portrait de l'un des membres du District. Aujourd'hui, rendez-vous avec l'une des dernières recrues venue renforcer le District.

## A LA RENCONTRE DE SOUHIL MANESRI (responsable U12 - U13)



Arrivé en fin de saison dernière, il a intégré la Commission des Jeunes, en charge des U13. Il incarne la politique prônée par le président DELOLME désirant étoffer l'effectif des bénévoles en s'appuyant sur des nouveaux venus qui apportent un autre regard sur le fonctionnement du District.

Un portrait atypique, sans langue de bois, qui transpire la générosité et l'envie d'être utile pour la jeunesse. Un passionné qui met ses compétences au service des autres. La définition du VRAI bénévole !

### **Présentation :**

« J'ai 40 ans, j'étais charpentier, spécialiste des monuments historiques, après une formation chez les « Compagnons du Devoir ». Je ne peux plus exercer, suite à un grave accident. Sur proposition d'un ami, j'ai rejoint le club de Rive-de-Gier, il y a quatre ans. J'en suis devenu le secrétaire général pendant trois saisons, tout en encadrant les petits U8. Quand j'ai su que le District cherchait des bénévoles, je me suis présenté. Sensible à tout ce qui touche la jeunesse, je me suis retrouvé à la Commission des Jeunes.

Ainsi, j'ai découvert l'envers du décor. J'avais une certaine vision des instances, comme tous les dirigeants de club. Mais une fois à l'intérieur, j'ai constaté que les clubs sont loin d'être exempts de tout reproche. Il y a des choses à améliorer, mais ça ne peut se faire qu'en parfaite osmose entre les clubs et le District. »

### **Fonctions :**

« Gérer les 74 rencontres U13 du week-end (programmation, éventuels changements de date ou de terrain). J'essaie d'apporter mes idées et de susciter des débats avec la même philosophie de perfection acquise au sein des « Compagnons du Devoir ». Je suis présent tous les lundis dans les locaux du District et toujours disponible et joignable, quel que soit le jour ou l'heure.

Etant à l'aise en informatique, l'une de mes missions a été de convaincre les clubs d'utiliser la nouvelle plate-forme « Portail bleu ». En début de saison, les feuilles de match papier étaient envoyées au District qui les scannait après contrôle. Parfois, elles arrivaient en retard, ce qui rendait la mise à jour des résultats difficile. Le nouvel outil proposé est magique et très efficace. 95 % des clubs l'utilisent, en numérisant eux-mêmes les feuilles de match. Le traitement se fait plus rapidement. On a une idée globale des résultats afin d'envisager des poules plus équilibrées, en deuxième partie de saison. Un sondage auprès des clubs montre une satisfaction générale. La prochaine étape sera l'utilisation en U13 de la FMI, à l'essai pour l'instant, mais qui sera effective dès la rentrée.

Les demandes des clubs tiennent essentiellement dans les compositions des poules. Il est difficile de satisfaire tout le monde, mais j'essaie de sectoriser au mieux les clubs, afin d'éviter les longs déplacements, sauf pour la 1<sup>ère</sup> division qui privilégie le niveau des équipes. L'autre problème récurrent est celui des horaires de match. L'heure officielle est de 14h, mais on constate qu'il est complexe d'enchaîner avec des rencontres U18 à 15h30 (problème de vestiaires, temps d'échauffement sur le terrain, etc). Il va falloir y réfléchir et peut-être avancer les matchs à 13h30, comme le font déjà bon nombre de clubs. »

### **Le football :**

« Je n'ai jamais été un grand sportif et jamais joué au foot. J'ai pratiqué le judo et le handball mais, bien vite, mon apprentissage et mon travail ont accaparé tout mon temps. J'adore le foot devant ma télévision : là, j'entraîne toutes les équipes du monde ! Je suis fan de l'ASSE et du Real, mais pas fanatique. J'apprécie le beau jeu et les beaux gestes, quelles que soient les équipes en présence. J'ai grandi dans un quartier et je sais l'importance des structures sportives. Elles ont un rôle de complément indispensable à l'éducation donnée par les parents et l'école. J'ai découvert la vie des clubs sur le tard et j'ai adoré m'occuper des tout petits. J'en vient à regretter de ne pas avoir joué au foot quand j'étais enfant. Les vertus du sport collectif sont extraordinaires. Mon fils qui était en surpoids, ne faisait pas de sport jusqu'à ce que je m'engage à Rive-de-Gier. Aujourd'hui, grâce au foot, il revit et n'a plus aucun problème. »

### **Le bénévolat :**

« Le bénévolat s'essouffle, c'est un fait avéré. Les gens hésitent à s'engager. Je le comprends d'autant plus que, sans mon accident, jamais je n'aurais rejoint le monde associatif. J'étais trop passionné par mon métier. Pourtant, même si c'est pesant, on peut en retirer tellement de positif. Quand on voit des enfants sortir du terrain avec la banane, c'est une belle récompense. Il faut juste gérer son investissement pour qu'il ne génère pas trop de conflits en famille. »

### **L'avenir :**

« Le grand danger se situe autour des terrains. L'exemple du foot professionnel fait perdre la tête à certains parents qui imaginent leur rejeton devenir pro, avec la fortune à la clé. Ils sont à fond dans la compétition et n'hésitent pas à s'en prendre aux éducateurs ou aux arbitres. C'est d'ailleurs une très bonne chose de ne pas faire de classement en U13, afin de diminuer la pression.

Il faut que les instances protègent la passion des gamins et que l'environnement des jeunes soit le plus sain possible. Pour cela, il n'y a qu'une solution : la fermeté et des sanctions ! Un barème disciplinaire dissuasif pour éradiquer ceux qui n'ont rien à faire dans le foot amateur.

Pour ma part, je pense m'investir sur la durée. Aussi longtemps que j'aurai le sentiment de contribuer à faire avancer les choses. Pour abandonner, il faudrait que je n'ai plus aucune lueur d'espoir et ce n'est pas le cas »





# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tournai : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
DISTRIBUTION**  
R.D. 1083  
42130 STE AGATHE  
LA ROUTERESSE  
[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services



LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

**france  
bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant -  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vieille - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 000 51 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Paixse**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioches

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E. LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *à la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [poylo@pgdis.com](mailto:poylo@pgdis.com)

**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>District 5 / Unique</b>	<b>Poule D</b>	<b>125</b>
----------------------------	----------------	------------

**Dimanche 12/05/2024 15H**

26638966 53270.2	S.C. Sury Le Comtal 2- St Antheme C.S. 2	Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
Arbitre centre	GUIZANI Mickael	2588627986 24 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

<b>Championnat Critérium Cd3 / Unique</b>	<b>Poule D</b>	<b>20</b>
---	----------------	-----------

**Samedi 11/05/2024 15H30**

26504440 50771.2	Doizieux Es 5- S.Ferreol As 5	Stade Gilbert Et Gilles Frison 1 à DOIZIEUX
Arbitre centre	FERRAND Jerome	2547293289 42 km

<b>Feminiens Seniors À 8 / Phase 1</b>	<b>D3 Nord</b>	<b>109</b>
--	----------------	------------

**Samedi 11/05/2024 15H**

26908619 56359.2	St Martin La Sauvete 1- Cordelle As 1	Stade Municipal à ST MARTIN LA SAUVETE
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

<b>Feminiens À 11 / Phase 1</b>	<b>D1</b>	<b>126</b>
---------------------------------	-----------	------------

**Dimanche 12/05/2024 15H**

26896848 55905.2	Gf Monts Et Plaine 1- Andrezieux-Boutheon 1	Stade Benoît Rolles 1 à ST GALMIER
Arbitre centre	ALLAÏLOU Boucif	2599864802 31 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

<b>U15 D4 / Phase 2</b>	<b>Poule B</b>	<b>177</b>
-------------------------	----------------	------------

**Dimanche 12/05/2024 10H**

27651948 60690.2	Rive De Gier 4- Ondaine Oc 2	Stade Vacherias à RIVE DE GIER
Arbitre centre	FOURNAND Matheo	2547649890
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		
Observateur principal	MECHERI Abdelnor	2520345628 10 km
27651949 60691.2	Ent Fcsp Doizieux 3- Chfeug.Dervau 1	Stade Gilbert Et Gilles Frison 1 à DOIZIEUX
Arbitre centre	BERKACHE Adam	9604728056 14 km
Arbitre assistant 1		
Arbitre assistant 2		

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule F</b>	<b>103</b>
----------------------------------	----------------	------------

**Vendredi 10/05/2024 20H30**

27122405 57295.2	St Christo Marcenod 2- F.C. St Joseph St Ma 2	
27122406 57296.2	Chateauneuf 1- Fc Bords De Loire 1	Stade La Limailière à CHATEAUNEUF
27122407 57297.2	L Horme Us 1- Cellieu Js 1	
27122408 57298.2	Sch.Feu Vert 1- Se.Fc St Etienne 1	
27122409 57299.2	Schamond E.S. 1- St Joseph St Martin 1	

<b>Coupe De La Loire Féminines / Phase Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>113</b>
---	---------------	------------

**Mercredi 08/05/2024 15H**

28078803 62545.1	(FE R2) Riorges 1- Sorbiers Talaudiere 1 (FE R2)	Parc Des Sports De Gallieni 1 à RIORGES
------------------	--	---

<b>Coupe Loire U18 / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>26</b>
--------------------------------	---------------	-----------

**Mercredi 08/05/2024 18H**

<b>Coupe Loire U18 / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>26</b>
--------------------------------	---------------	-----------

**Mercredi 08/05/2024 18H**

?	28145343 62571.1	(U18 R2) F.C. Roche St - St Etienne O. 21 (U18 R1) Genest 21	Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		
?	28145344 62572.1	(U18 R2) F.C. Roche St - St Paul En Jarez 21 (U18) Genest 21 R2)	Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
	Arbitre assistant 1		
	Arbitre assistant 2		

<b>Coupe Loire U15 / Coupe</b>	<b>Poule A</b>	<b>33</b>
--------------------------------	----------------	-----------

**Mercredi 08/05/2024 14H**

	28145335 62570.1	(U15 R1A) Andrezieux- - Roannais Foot 42 1 (U15) Boutheon 1 R1B)	Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
	Arbitre centre	AMCHACHTI Nail	2546866497 32 km
	Arbitre assistant 1	AUCLAIR Mathis	2546307572 33 km
	Arbitre assistant 2	BEN SADDIK Syfdine	2548536095 97 km
	Arbitre remplaçant	AGUIAR Tiago	2547570900 14 km
	Délégué principal	GADEYNE Patrick	2518677705 10 km
	Observateur principal	CHANDELIER Benoit	2518688727 40 km



# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tournai : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
BOISSONS  
DISTRIBUTION**

R.D. 1083  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE

[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services



LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**

Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PICARDI**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant -  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B1R 1 - ZI La Vieille - 42153 RIORGES  
Tel 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Paix**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioches

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E. LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU & la maison  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [poylo@pgdis.com](mailto:poylo@pgdis.com)

**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>District 3 / Unique</b>	<b>Poule A</b>	<b>55</b>
----------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 15H**

26724501 80022.2	Feurs Us 3- St Symphorien De Lay 1	Stade Maurice Rousson 4 à FEURS
Arbitre centre	OULD BOUKHITINE Lyece 2538644800 40 km	

<b>District 3 / Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>56</b>
----------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 15H**

26732050 80713.2	Commelle Fc 1- Noiretable As 1	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
Arbitre centre	SERINO Alexandre 2538656700 10 km	

<b>District 4 / Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>57</b>
----------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 13H**

26725241 80241.2	Commelle Fc 2- St Victor Sur Rhins 1	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
Arbitre centre	SAMINADA Remy 2558640565 22 km	

<b>District 4 / Unique</b>	<b>Poule C</b>	<b>58</b>
----------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 15H**

26725533 80287.2	Ouches Fc 1- St Denis De Cabanne 2	Stade Municipal à OUCHES
Arbitre centre	BOUSTANI Nabil 2519413189 6 km	

<b>Championnat Critérium / Unique</b>	<b>Poule A</b>	<b>26</b>
---------------------------------------	----------------	-----------

**Samedi 11/05/2024 15H**

27065631 81494.2	Fc Roanne 5- Roannais Foot 42 5	Stade Fontalon 2 à ROANNE
Arbitre centre	CETIN Aytekin 2519413197 1 km	

<b>Championnat Critérium / Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>27</b>
---------------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 10/05/2024 20H30**

26983250 81255.2	Filerin Us 5- Goal Foot 5	Stade Municipal 1 à ST GERMAIN LESPINASSE
Arbitre centre	OULD BOUKHITINE Lyece 2538644800 10 km	
26984178 81402.2	Cremeaux Cs 5- Avenir Cote Foot 5	Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre	OZEL Abdulkadir 2543075107 25 km	
26984179 81403.2	Parigny Saint Cyr 5- Usal 5	Stade Joannes Chaumette à ST CYR DE FAVIERES
Arbitre centre	PATOUX Steve 1686013390 9 km	

**Vendredi 10/05/2024 Apres-Midi P3**

26983252 81257.2	Non affecté - A.S. Ste Foy St Sulp 5
------------------	--------------------------------------

<b>Championnat Critérium / Unique</b>	<b>Poule C</b>	<b>25</b>
---------------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 10/05/2024 21H**

27063396 81475.2	St Denis De Cabanne 5- Cours As 5	Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
<b>Indispo</b> Arbitre centre	SAVSET Sefer 2543564193 23 km	

**Vendredi 10/05/2024 Apres-Midi P3**

26983384 81323.2	Non affecté - Villers As 5
------------------	----------------------------

**Samedi 11/05/2024 15H**

26984001 81361.2	Avenir Cote Foot 6- Parigny Saint Cyr 6	Stade Municipal 1 à ST ANDRE D APCHON
Arbitre centre	DURAND Frederic 2558613586 62 km	

<b>U18 D3 / Phase 2</b>	<b>Poule C</b>	<b>83</b>
-------------------------	----------------	-----------

**Samedi 11/05/2024 15H**

27638491 82742.2	Commelle Fc 22- St Romain Le Puy 21	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
Arbitre centre	BELLAKHDAR Selim 2545985196 52 km	

<b>U15 D3 / Phase 2</b>	<b>Poule D</b>	<b>89</b>
-------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 10H**

<b>U15 D3 / Phase 2</b>	<b>Poule D</b>	<b>89</b>
-------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 10H**

27639262 83043.1	Perreux Fc 1- Roanne Parc 1	Stade Les Vavres à PERREUX
Arbitre centre MORLOT Enzo	2546623691 20 km	
Observateur principal CORNET Jean Michel	2599863027 9 km	

<b>U15 D4 / Phase 2</b>	<b>Poule C</b>	<b>93</b>
-------------------------	----------------	-----------

**Dimanche 12/05/2024 10H**

27639772 83275.2	Le Coteau OI 2- Fc 2m 2	Stade Des Etines à LE COTEAU
Arbitre centre CHAUVE Tristan	2548441909 51 km	
Observateur principal TAGAND Fabrice	2558630038 16 km	